



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 janvier 2010**, à 19h30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2010-01-001 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19h30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC:

La période de parole au public a débuté à 19h31 et s'est terminée à 19h37.

2010-01-002 SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 ET 22 DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 8 et 22 décembre 2009, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-01-003 SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 ET 22 DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 8 et 22 décembre 2009.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-01-004 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-01)

2010-01-005 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2009 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2010-01)

2010-01-006 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2009 conformément au Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-01-007

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET LA VILLE DE PINCOURT RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET FIMR 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

Considérant l'approbation, par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), de la demande de modification de l'annexe A indiquée au protocole d'entente intervenu entre le MAMROT et la Ville de Pincourt relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda no 1 au protocole d'entente intervenu entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Pincourt relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

2010-01-008

SUJET: AUTORISATION À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC DE VERSER À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC) LES REMISES DE LA TAXE IMPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 244.68 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE QUI SONT DUES À LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Considérant que la Ville de Pincourt désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à verser, dès que possible, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC), dont le siège social est situé au 420,



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

avenue St-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 2N1, pour et à l'acquit de la Ville de Pincourt, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour l'Agence à l'égard de la Ville de Pincourt tant qu'elle ne sera pas avisée, au moins 60 jours au préalable, de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville des sommes ainsi versées.

2010-01-009 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-01-010 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 7 500\$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR LE 2^E VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR UNE CHAMBRE DANS LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 7 500\$ du surplus non réservé pour le 2^e versement de la contribution pour une chambre dans la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-110-00-991.

2010-01-011 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 30 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement et de services aux citoyens :
(aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 7 décembre 2009

2010-01-012 SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-10-332 –
CHANGEMENT D'INTITULÉS DE POSTES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2009-10-332 intitulée
« Désignation des officiers responsables de l'application de divers
articles des règlements numéros 802, 803, 805, 806, 807 et 808 »
afin de changer l'intitulé des postes :

- « chef de division entretien » par « directeur du service des
travaux publics »,
- « coordonnateur aux opérations, division entretien » par « chef
de division opérations – travaux publics » et
- « contremaître, division entretien » par « contremaître – service
des travaux publics ».

2010-01-013 SUJET: RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX –
DEMANDE D'ADDITION D'AUTORISATION DE DANSE ET
SPECTACLE SANS NUDITÉ DANS UN BAR – DOSSIER 231-225
– 99, 5^E AVENUE, PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'oppose à la demande d'addition
d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans un bar
existant déposée à la Régie des alcools, des courses et des jeux
par Taverne Pincourt inc., Le Bar de Pincourt, 99, 5^e avenue,
Pincourt car le règlement de zonage n'autorise pas les usages
« bar » ou « débit de boisson » avec présentation de spectacle.

Que monsieur Richard Dubois, t.p., directeur du service de
l'aménagement du territoire, soit mandaté pour représenter la Ville
de Pincourt dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-01-014 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2010

Amendée par
Résolution no
2010-02-048

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) LES ENTREPRISES C. SAUVÉ INC.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 185 597,38 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 3, pour les travaux dans le cadre du projet de réaménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

B) LES ENTREPRISES C. SAUVÉ INC.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 25 824,48 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour les travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

C) LES PAVAGES THÉORÊT INC.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 358 094,06 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du décompte progressif n° 2 pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue, des rues Bellevue et de place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

D) CDGU

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 21 879,54 \$ toutes taxes incluses pour la facture 069-069-06y, représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour les honoraires supplémentaires de génie dans le cadre de la reconstruction de la conduite d'eau potable entre le parc Bellevue et la 8^e Avenue sur la rue Bellevue et aménagement d'une piste cyclable sur la rue Bellevue et dans le parc Olympique.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

E) GROUPE ABS

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 4 897,48 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour la réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

F) CAESARS INFRASTRUCTURE SERVICES INC.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 179 207,47 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc des rues Bellevue, 8^e Avenue, 9^e Avenue et Avenue Mgr Langlois.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

G) LUMEN

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 69 993,79 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les travaux d'aménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

2010-01-015

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2009-04-135 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9^e AVENUE ET PLACE DES ORMES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2009-04-135 « Travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes » en changeant le poste budgétaire « 02-401-10-411 » par « 22-300-10-800 ».

2010-01-016

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2009-12-431 – PAIEMENTS MENSUELS – DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender les paragraphes A, B, et F de la résolution 2009-12-431 en changeant le poste budgétaire « 02-401-10-411 » par « 22-300-10-800 ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-01-017 SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2009-12-432 – OCTROI DE CONTRAT – LES PAVAGES THÉORET INC. POUR L'AMÉNAGEMENT DE PAVAGE BITUMINEUX – PROJET 09-030 – OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2009-12-432 « Aménagement de pavage bitumineux » en changeant le poste budgétaire « 22-300-10-800 » par « 02-401-00-527 ».

2010-01-018 SUJET: DÉPENSE CONCERNANT LES FRAIS D'INGÉNIEURIE SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS AU PROJET DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9^e AVENUE ET PLACE DES ORMES

Amendée par
Résolution n°
2010-06-203

Considérant l'approbation du projet GEN-2009-304, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense au montant de 57 862,30 \$ toutes taxes incluses à CDGU concernant les frais d'ingénierie supplémentaires reliés au projet de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-01-019 SUJET: APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DANS LE CADRE DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ACCISE 2006-2009

Considérant l'approbation du programme de remboursement de la taxe d'accise 2006-2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la programmation révisée des travaux du 17 décembre 2009.

2010-01-020 SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2009-10-343 – DÉPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE FEU DE CIRCULATION

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'amender de la résolution 2009-10-343 – Déplacement d'une unité de feu de circulation en changeant le poste budgétaire « 05-990-10-000 » par « 02-401-00-527 ».

2010-01-021 SUJET: SERVICES AUX SINISTRÉS – LETTRE D'ENTENTE D'UN AN AVEC RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE D'UNE AUTRE ANNÉE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente de « Services aux sinistrés » d'une durée d'un an avec renouvellement automatique d'une autre année entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge, au montant annuel per capita de dix cents (0,10 \$), selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-495.

2010-01-022 SUJET: DÉROGATION MINEURE – 452, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 721 762)

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 783 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale droite de 2 mètres soit réduite à 1,87 mètre au 452, chemin Duhamel (lot 1 721 762).

2010-01-023 SUJET: DÉROGATION MINEURE – 420, CHEMIN DUHAMEL (LOT 3 381 750)

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 783 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que le plancher de garage soit plus bas que la couronne de rue adjacente conditionnellement à ce qu'un système de pompage ou d'évacuation des eaux de surface soit installé et que les pentes de l'entrée de stationnement soient profilées de façon à éloigner l'écoulement des eaux du garage au 420, chemin Duhamel (lot 3 381 750).

2010-01-024 SUJET: ACQUISITION DE LA MAQUETTE « MAISON TOUT RISQUE » DE MODELTECH ET REMBOURSEMENT DE L'ACHAT PAR UNE SUBVENTION DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la confirmation du 21 décembre, quant à la participation financière de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges dans l'acquisition de l'outil pédagogique Maison Tout Risque, pour les besoins régionaux.

Considérant que le projet fut initié par le Service d'Urgences et de Prévention Incendie de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat par le Service d'Urgences et Prévention Incendie de la maquette « Maison Tout Risque » auprès de la firme Modeltech, pour un montant de 14 000,00 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-490-00-699.

De remercier le Comité Relations avec le milieu de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour son implication dans ce projet éducatif dont bénéficiera l'ensemble des jeunes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, par l'entremise des divers services d'incendie de la région.

Que copie de cette résolution soit transmise au Comité des Relations avec le Milieu de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, au député du comté de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, et au député de Soulanges madame Lucie Charlebois, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux 23 municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-01-025 SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA
TENUE D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES
POMPIERS 2010 ET DES FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA
VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de la Fête des pompiers 2010 et des Fêtes du 50^e Anniversaire de la Ville de Pincourt auprès de Gregg Musique Inc.

Qu'un dépôt au montant de 2 150,00 \$, plus les taxes applicables, soit versé à Gregg Musique Inc. et que ce montant soit imputé au poste 02-110-01-497.

2010-01-026 SUJET: MANDAT À ME CONRAD BÉDARD POUR LA PRÉPARATION
D'UN ACTE DE CESSION DES LOTS 1 720 557, 1 724 149 À
1 724 151, 1 724 313 À 1 724 328, 1 724 411 À 1 724 448,
1 720 466, 1 720 469 ET 1 720 470 À LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION ABORDABLE DE VAUDREUIL-SOULANGES
(SHAVS) – RESCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
2009-10-349

*Abrogé
par la
résolution
2010-11-338*

Considérant les recommandations de la Commission de développement et des services aux citoyens d'accéder à la demande de cession de terrain afin de pouvoir implanter un projet de logements abordables à Pincourt;

Considérant les recommandations de la direction générale de rendre accessibles les lots numéros 1 720 557, 1 724 149 à 1 724 151, 1 724 313 à 1 724 328, 1 724 411 à 1 724 448, 1 720 466, 1 720 469 et 1 720 470 pour y permettre, et strictement pour ces fins, la réalisation du projet de logements abordables;

Considérant l'ensemble des démarches entreprises par la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges (SHAVS) et les exigences de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès Logis Québec, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2009-10-349.

De mandater Me Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession des lots numéros 1 720 557, 1 724 149 à 1 724 151, 1 724 313 à 1 724 328, 1 724 411 à 1 724 448, 1 720 466,



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

1 720 469 et 1 720 470 en faveur de la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges (SHAVS), pour les fins strictes de l'implantation du projet de logements abordables, à un prix qui sera déterminé entre les parties avant la signature de l'acte.

Que la Ville de Pincourt exige que les conditions suivantes, en plus des conditions habituelles recommandées par notre procureur afin de protéger les intérêts de la Ville, apparaissent au document notarié, à savoir :

- Que la Ville de Pincourt obtienne du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) les autorisations nécessaires pour construire les infrastructures nécessaires pour desservir le projet, ainsi que les autorisations afin de réaliser la construction sur l'ensemble des terrains visés.
- Que la cession soit conditionnelle à l'obtention des autorisations définitives de la Société d'habitation du Québec.
- Que la superficie des terrains cédés corresponde à la superficie du terrain nécessaire pour la construction des logements abordables telle qu'autorisée par la SHQ
- La Ville de Pincourt s'engage à réserver à la SHAVS pour une période de 48 mois suivant la dite transaction, la partie du terrain non utilisée, s'il y a lieu, pour poursuivre la réalisation de logements abordables

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de cession.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges, à Me Conrad Bédard, notaire, à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil et au Centre Local de développement de Vaudreuil-Soulanges.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19h58 et s'est terminée à 20h15.

2010-01-027 SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20h16, de lever la séance du 12 janvier 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Yvan Cardinal

YVAN CARDINAL, MAIRE

Nicole Drouin

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 février 2010**, à 19h30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron.

Absence motivée : M. Michel Pratte, conseiller

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2010-02-028 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC:

La période de parole au public a débuté à 19 h 30. et s'est terminée à 19 h 32.

2010-02-029 SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-02-030 SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2010

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2010-02-031 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-02)
- 2010-02-032 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2009 conformément au Règlement numéro 716.
- 2010-02-033 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JANVIER 2010
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de janvier 2010 conformément au Règlement numéro 716.
- 2010-02-034 SUJET: DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS
- Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que, depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

Considérant que plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

Considérant que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Raymond Bachand, Ministre des Finances ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-02-035 SUJET: PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE
CONSOLIDATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC
HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Considérant l'approbation du conseil municipal lors d'une rencontre
tenue le 25 janvier 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un montant de 6 500 \$ à titre de participation financière
de la Ville de Pincourt au projet de consolidation et de
développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon
Marcoux, député de Vaudreuil, monsieur Gilles Farand, préfet de la
MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux maires des Villes de l'Île-Perrot
ainsi qu'à monsieur Michel Bourbonnais, président de la Société de
développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

2010-02-036 SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE
LA VILLE DE PINCOURT, MONSIEUR LUC MISERANY ET LE
SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) –
GRIEF 2008-05

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par
le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur
Michel Perrier, et le directeur des Ressources humaines, monsieur
Hugo St-Pierre, de la transaction intervenue entre la Ville de
Pincourt, monsieur Luc Miserany et le Syndicat National des
employés de Pincourt (CSN) réglant le grief 2008-05.

2010-02-037 SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE
LA VILLE DE PINCOURT, MONSIEUR GHISLAIN LAMONTAGNE
ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT
(CSN) – GRIEFS 2008-04, 2008-07 ET 2008-08

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pin court, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, de la transaction intervenue entre la Ville de Pin court, monsieur Ghislain Lamontagne et le Syndicat National des employés de Pin court (CSN) réglant les griefs 2008-04, 2008-07 et 2008-08.

2010-02-038 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-02-039 SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DU PLAN PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI) DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2010 et le plan pluriannuel d'intervention de l'Office municipal d'habitation de Pin court.

D'accepter la contribution municipale au déficit de l'OMH, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pin court à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2010.

2010-02-040 SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2008 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 619,67 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2010-02-041 SUJET COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2008 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour un montant de 16,77 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2010-02-042 SUJET DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES PROFESSIONNELS – DELISLE ET DELISLE

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les services rendus de Delisle et Delisle dans le dossier du Complexe sportif au montant de 124 878 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-140-00-412

2010-02-043 SUJET DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES PROFESSIONNELS – BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les services professionnels rendus de Bélanger et Sauvé dans le dossier de construction Cogrex Inc. au montant de 74 355,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-140-00-412.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-02-044 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-3 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 780-3, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 780-3 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- ♦ modifier la délimitation de la zone H1-02 à même une partie de la zone C1-14
- ♦ corriger des chiffres et/ou symboles dans la grille des usages et normes relative à la zone C1-24
- ♦ corriger des chiffres et/ou des symboles aux articles 220, 221 et 222
- ♦ ajouter un usage spécifiquement autorisé « terrain de golf » dans la zone H1-02. »

2010-02-045 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE PRÉTRAITEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION ET LE PROCÉDÉ DE DÉSHYDRATATION DES BOUES, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour autoriser les travaux de mise à niveau du système de prétraitement de l'usine d'épuration et le procédé de déshydratation des boues ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-02-046 SUJET: APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 115 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Régie de l'eau de l'Île Perrot a adopté le règlement n° 115 à son assemblée du 6 janvier 2010;

Considérant que le règlement est soumis à la Ville de Pincourt pour approbation en vertu de l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt approuve le règlement numéro 115 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, règlement décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour la création d'un fonds de roulement.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2010-02-047

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2010

Amendée par
résolution no
2010-03-078

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) NÉOLECT INC.

Pour le projet Domaine de la Forêt – Phase 6, la somme de 16 629,51 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour les travaux d'éclairage de rues à la compagnie Néoelect inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521.

B) NÉOLECT INC.

Pour le projet Domaine de la Forêt – Phase 7, la somme de 12 162,77 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour les travaux d'éclairage de rues à la compagnie Néoelect inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521.

C) BOUTHILLETTE PARIZEAU

Pour la résolution 2009-10-340, la somme de 7 329,16 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour les relevés des installations électriques de l'usine d'épuration à la compagnie Bouthillette Parizeau.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

D) ALI EXCAVATION INC.

Pour le projet TEC-08-020, la somme de 52 309,77 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du décompte progressif n° 3 pour les travaux de réfection avenue Lussier, 7^e Avenue et boulevard Cardinal-Léger.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-527.

E) GROUPE ABS

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 3 346,74 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 3, pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour la réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-02-048 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2010-01-014 – PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2010-01-014 – Paiements mensuels de janvier 2010 – C) Les pavages Théoret inc. – Projet GEN-2009-304 en changeant la somme de « 358 094,06 \$ » toutes taxes incluses par « 309 332,06 \$ » toute taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-02-049 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2009-12-438 – OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL – APPEL D'OFFRE TEC-09-006

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2009-12-438 – Octroi de contrat pour les services d'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général – Appel d'offre TEC-09-006 – en ajoutant après le mot « D'octroyer », les mots « à Denis Bourbonnais et fils Inc. »

2010-02-050 SUJET: OCTROI DE CONTRAT – DENIS BOURBONNAIS ET FILS INC. FOURNITURES ET INSTALLATION DE FUSIBLES, PORTE-FUSIBLES ET ACCESSOIRES POUR BRANCHEMENT DES LAMPADAIRES ET DES PRISES ET INSTALLATION DES FÛTS ET LUMINAIRES – PROJET PARC BELLEVUE SLC 2009-604

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat, au montant de 22 000 \$ plus taxes, à Denis Bourbonnais et fils inc. pour fournir et installer des fusibles, porte-fusibles et accessoires pour branchement des lampadaires et des prises et pour installer des fûts et luminaires dans le projet parc Bellevue SLC 2009-604.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

2010-02-051

SUJET : NOMINATIONS – COMITÉ «VILLE EN SANTÉ DE PINCOURT»

Considérant l'article 4 des règlements généraux du Comité «Ville en santé de Pincourt», il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les personnes ci-dessous au sein du comité «Ville en santé de Pincourt» pour un mandat de deux ans

À titre de membre du Conseil

M^{me} Marie-Andrée Laliberté, conseillère
M. André D'Aragon, conseiller

À titre de représentant des résidants de la Ville

M^{me} Elaine Gourlay
M^{me} Françoise de Cardaillac
M. Ghislain Paquet

De nommer le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à titre de secrétaire-trésorier du comité, sans droit de vote.

2010-02-052

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE «SOUTIEN AUX FÊTES DE CITOYENS ORGANISÉES DANS LES LIEUX PUBLICS»

Considérant l'approbation de la politique «Soutien aux fêtes de citoyens organisées dans les lieux publics», présentée lors de la réunion de la Commission des Services aux Citoyens tenue le 19 janvier 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique «Soutien aux fêtes de citoyens organisées dans les lieux publics», selon le document déposé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-02-053 SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE «INTÉGRATION AU PROGRAMME D'ANIMATION D'ÉTÉ DES JEUNES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX»

Considérant l'approbation de la politique «Intégration au programme d'animation d'été des jeunes ayant des besoins spéciaux» présentée lors de la réunion de la Commission des Services aux Citoyens tenue le 19 janvier 2010, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique «Intégration au programme d'animation d'été des jeunes ayant des besoins spéciaux», selon le document déposé.

2010-02-054 SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LA DIVISION PRÉVENTION

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Services d'urgence et de sécurité publique à aller en appel d'offre par invitation pour la fourniture d'un véhicule utilitaire pour la Division prévention.

2010-02-055 SUJET: REMERCIEMENT À DEUX POMPIERS DU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LES ANNÉES AU SERVICE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Ryan Toniolo pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les six (6) dernières années, à titre de pompier du service d'urgence et de sécurité publique.

De remercier monsieur François Gélinas pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les sept (7) dernières années, à titre de pompier du service d'urgence et de sécurité publique.

Qu'une copie de cette résolution leur soit envoyée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-02-056

SUJET: STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DES RUES
KENDALL ET RADISSON

Considérant la recommandation des Services d'urgence et sécurité publique et l'approbation de la Commission de Sécurité publique du 1er février 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de panneaux « Stationnement interdit en tout temps » sur la rue Kendall, de la rue des Chardonnerets jusqu'à la rue Monfort côté Est et sur la rue Radisson côté Nord de la rue Kendall jusqu'à la rue Iroquois.

D'installer des panneaux « Stationnement interdit d'ici au coin » d'une distance de trente (30) pieds à l'intersection des rues Kendall et Radisson, le tout selon le plan déposé.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2010-02-057

SUJET: AVIS IMPORTANT DE LA COMPAGNIE STELPRO DESIGN INC.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la validité de l'avis de la compagnie Stelpro Design inc. distribué aux résidences de Pincourt, la Division prévention ayant déjà rapporté à la CSA (Canadian Standard Association) un problème similaire relevé lors d'un incendie au 71, rue Kendall à Pincourt en novembre 2007.

D'inviter la population à en prendre connaissance et à mettre en pratique les recommandations faites par la compagnie Stelpro Design inc. dans son avis.

2010-02-058

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ AU GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.
LOT 3 378 554 (BOULEVARD DE L'ÎLE)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations de la direction générale, d'entériner l'autorisation de la vente de gré à gré du lot numéro 3 378 554 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 190,0 m², au Groupe immobilier Grilli Inc., pour un montant de 4 090 \$, à être payé à la signature du contrat notarié.

Que Me Michèle Dubreuil, notaire, soit mandatée pour préparer lesdits documents aux frais de l'acheteur.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le maire, M. Yvan Cardinal, et la greffière, M^{me} Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante-greffière, M^{me} Danielle Carboneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, lesdits documents.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

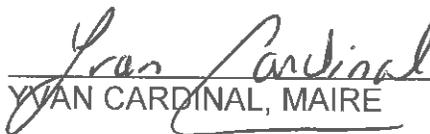
La période de questions a débuté à 19 h 52 h et s'est terminée à 20 h 09.

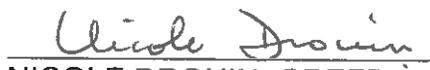
2010-02-059

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 10, de lever la séance du 9 février 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 mars 2010**, à 19h30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinneer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2010-03-060

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC:

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

2010-03-061

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 février 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-03-062

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 février 2010.

2010-03-063

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-03).

2010-03-064 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2010-03-065 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de février 2010 conformément au Règlement numéro 716.

2010-03-066 SUJET: MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR POUR LA PRÉPARATION ET
LE SUIVI D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE
DU PROGRAMME INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPAL
(PIQM)

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Génivar pour la préparation et le suivi d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Infrastructures Québec Municipal (PIQM) pour la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées phase I et la réhabilitation de la station de pompage numéro 3.

Les frais reliés à ce mandat seront inclus à même l'enveloppe budgétaire déjà désignée pour la préparation des plans et devis de la phase I de la station d'épuration.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2010-03-067

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ-
MANDAT À LA FIRME GOUDREAU POIRIER POUR UNE
ANALYSE PORTANT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
VILLE DE PINCOURT ET L'ÉLABORATION D'UN PLAN
QUINQUENNAL STRATÉGIQUE

Considérant l'approbation de la commission administrative du
22 février 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour une analyse portant sur la
situation financière de la Ville de Pincourt et l'élaboration d'un plan
quinquennal stratégique auprès de la firme Goudreau Poirier pour
un montant ne dépassant pas 5 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit
imputée au poste 02-135-00-410.

2010-03-068

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE CENTRE
DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE VAUDREUIL-
SOULANGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 0-5-30
COMBINAISON PRÉVENTION

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par
le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur
Michel Perrier, du protocole d'entente intervenu entre la Ville de
Pincourt et le Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-
Soulanges dans le cadre du programme 0-5-30 Combinaison
prévention.

2010-03-069

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de
l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de
pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des
dépenses payées du mois de février 2010 conformément à l'article
6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-03-070 SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal
comme suit:

Commission administrative :

- 22 février 2010

Commission des services aux citoyens :

- 16 février 2010

Commission de sécurité publique :

- 1er février 2010

Commission technique:

- 15 février 2010

Comité consultatif d'urbanisme :

- 8 février 2010

2010-03-071 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE
DES BORNES D'INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT AU
PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE DE L'AN 2010

**Amendée par
résolution
2011-01-018**

Suite à l'offre de service professionnel et à l'analyse faite par mon-
sieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et
de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes
d'incendie de la Ville de Pincourt au printemps et à l'automne de
l'an 2010, auprès de la firme « Aqua Data » pour un montant ne
dépassant pas 24 103,33 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-
526.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-03-072 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL

Suite à l'offre de service professionnel et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel auprès de la firme « Aqua Data » pour un montant ne dépassant pas 23 071,65 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2010-03-073 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES VANNES DE CONDUITES PRINCIPALES DU RÉSEAU D'AQUEDUC, À RAISON DU TIERS DES VANNES EN 2010

Suite à l'offre de service professionnel et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'inspection et l'analyse des vannes de conduites principales du réseau d'aqueduc, à raison du tiers des vannes en 2010, soit 179 vannes au taux unitaire de 35 \$, auprès de la firme « Aqua Data » pour un montant total ne dépassant pas 7 071,62 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2010-03-074 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES REGARDS ET CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC LA CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF AQUA ZOOM POUR LES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

Suite à l'offre de service professionnel et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'inspection et l'analyse des regards et conduites d'égout sanitaire avec la caméra à téléobjectif Aqua



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Zoom pour les nouveaux secteurs développés depuis 2006, incluant l'élaboration et la mise à jour de la base de données des nouveaux secteurs, le tout auprès de la firme « Aqua Data » pour un montant total ne dépassant pas 12 529,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521.

2010-03-075 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA CRÉATION DE LA BASE DE DONNÉES POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES REGARDS ET CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL AVEC LA CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF AQUA ZOOM

Suite à l'offre de service professionnel et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la création de la base de données pour l'inspection et l'analyse des regards et conduites d'égout pluvial avec la caméra à téléobjectif Aqua Zoom, auprès de la firme « Aqua Data », pour un montant total ne dépassant pas 3 487,84 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521.

2010-03-076 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA GESTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Suite à l'offre de service professionnel et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le service d'assistance technique pour la gestion des réseaux d'égouts, auprès de la firme « Aqua Data », pour un montant total ne dépassant pas 6 998,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-03-077

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – MARS 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) GENIVAR

Pour le projet TEC-08-020, la somme de 3 834,37 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement final no 3, pour les honoraires professionnels, pour les travaux de réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger – Lot 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-418.

B) GENIVAR

Pour le projet TEC-08-020, la somme de 480,85 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement final no 3, pour les honoraires professionnels, pour les travaux de réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger – Lot 2.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-418.

C) 9154-5426 Québec inc.

Pour le projet Renaissance - phase 5, la somme de 3 164,19 \$ toutes taxes incluses, représentant la remise de la retenue pour les travaux de pavage et bordures à la compagnie 9154-5426 Québec inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 05-139-61-000.

D) 9154-5426 Québec inc.

Pour le projet Renaissance – phase 6, la somme de 5 543,51 \$ toutes taxes incluses, représentant la remise de la retenue pour les travaux de pavage et bordures à la compagnie 9154-5426 Québec inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 05-139-61-000.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-03-078 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-02-047,
PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2010-02-047 – Paiements mensuels de février 2010 – en remplaçant :

À l'alinéa A)

- Le titre de l'alinéa « A) Néoelect Inc. » par « A) 9121-9881 Québec Inc. »
- Le montant de « 16 629,51 \$ » par « 9 732,67 \$ »
- Les termes « du certificat de paiement no 4 » par « de la libération de la retenue »
- Les termes « Néoelect Inc. » par « 9121-9881 Québec Inc. »
- Le poste budgétaire « 02-340-00-521 » par le « 05-139-68-000 »

À l'alinéa B)

- Le titre de l'alinéa « B) Néoelect Inc. » par « B) 9121-9881 Québec Inc. »
- Le montant de « 12 162,77 \$ » par « 5 775,43 \$ »
- Les termes « du certificat de paiement no 4 » par « de la libération de la retenue »
- Les termes « Néoelect Inc. » par « 9121-9881 Québec Inc. »
- Le poste budgétaire « 02-340-00-521 » par le « 05-139-68-000 »

À l'alinéa D)

- Les termes « le paiement du décompte progressif no 3 » par « la libération de la retenue »
- Le poste budgétaire « 02-401-10-527 » par le « 05-131-20-000 »

2010-03-079 SUJET : ACHAT AUPRÈS DE AVANTAGE FORD INC. D'UN VÉHICULE
2010 DE MARQUE FORD F-150 SUPERCREW, 4X4, 4 PORTES

Suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions par le directeur des Service d'urgence et sécurité publique – division incendie, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat auprès de « Avantage Ford Inc. » d'un véhicule 2010 de marque Ford F-150 Supercrew, 4x4, 4 portes, au coût mensuel de 749,75 \$, incluant taxes et intérêts, pour une période de 48 mois.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la dépense pour l'année 2010 soit imputée au poste budgétaire 02-225-00-513.

2010-03-080 SUJET: APPROBATION DES PROJETS N^{OS} ING 83811 (1286157-0090),
ING 65915 (1220779-0130), ING 058838 (1193954-400) ET
1262470-400-D-01A – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets suivants soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt :

- a) en date du 2 février 2010 pour le projet no ING 83811 (1286157-0090);
- b) en date du 22 janvier 2010 pour le projet no ING 65915 (1220779-0130);
- c) en date du 5 février 2010 pour le projet no ING 058838 (1193954-400);
- d) en date du 20 janvier 2010 pour le projet no 1262470-D-01-A.

2010-03-081 SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2009 DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le rapport annuel des activités 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

2010-03-082 SUJET: RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MONSIEUR IAN
MACLEOD AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de renouveler le mandat de monsieur Ian MacLeod pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2010-03-083 SUJET: RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MONSIEUR JACQUES MONETTE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de renouveler le mandat de monsieur Jacques Monette pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.
- 2010-03-084 SUJET: DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 786 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS – 99, 5^E AVENUE – BAR DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de refuser la demande en vertu du règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels du Bar de Pincourt (99, 5e Avenue) sur le changement d'usage de « débit de boisson sans présentation de spectacle » à « débit de boisson avec présentation de spectacle ».
- 2010-03-085 SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO INC-SP-10-002 POUR LE PROJET DE SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR 2010 ET 2011
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres numéro INC-SP-10-002 pour le projet de fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour 2010 et 2011.
- 2010-03-086 SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO INC-SP-10-002 POUR LE PROJET DE SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR 2010 ET 2011



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Michel Bernier, directeur des Services d'urgence et de sécurité publique – division incendie, soit nommé secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres numéro INC-SP-10-002 pour le projet de fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour 2010 et 2011.

Que monsieur Michel Perrier, directeur général, monsieur Stéphane Séguin, chef division prévention et monsieur Richard Du-bois, directeur Aménagement du territoire soient nommés à titre de membres dudit comité.

2010-03-087 SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour un(e) préposé(e) aux archives dans le cadre du 50e Anniversaire de la Ville de Pincourt.

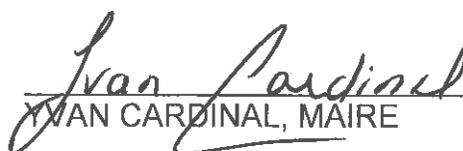
PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 53 et s'est terminée à 20 h 16.

2010-03-088 SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 17, de lever la séance du 9 mars 2010.


IVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 13 avril 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Arçon, John Kinneer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-04-089

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

2010-04-090

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 mars 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-04-091

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-092

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement n° 716. (liste numéro MP-2010-04).

2010-04-093

SUJET: NOUVELLE GARE SUR L'ÎLE PERROT

Amendée par
Résolution n°
2010-05-172

Considérant que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a fait valoir son désir de consolider les 2 gares de trains de banlieue existantes sur l'Île Perrot en une seule;

Considérant qu'en avril 2001, un concept a été présenté par l'AMT pour l'aménagement de la nouvelle gare à la hauteur du boulevard Don Quichotte avec stationnements situés au nord et au sud des voies ferrées;

Considérant que, suite à l'approbation de l'emplacement de la nouvelle gare et du concept par l'ensemble des municipalités de l'Île Perrot, certaines contraintes ont été rencontrées, notamment en ce qui concerne l'aménagement du stationnement situé au nord des voies ferrées, au lien piétonnier vers la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et aux coûts de construction d'un tunnel pour piéton sous la voie ferrée;

Considérant l'intention de l'AMT de revoir le dossier de la nouvelle gare dans le cadre du projet de l'autoroute 20, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'informer les municipalités concernées de ses intentions en ce qui concerne le projet de consolidation des gares sur l'Île Perrot ainsi que les échéanciers prévus.

D'informer l'AMT que, pour la localisation de la nouvelle gare, la Ville de Pincourt favorise l'emplacement situé à la hauteur du boulevard Don Quichotte, plus précisément sur le lot connu et désigné comme étant le lot 1 375 217 du cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités de l'Île Perrot.

2010-04-094

SUJET: AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 233, CHEMIN DUHAMEL À PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de la propriété sise au 233, chemin Duhamel à Pincourt selon les paramètres de la lettre de la Ville de Pincourt du 25 janvier 2010 et de celle du 2 mars 2010.

De mandater le notaire Claude Chamberland pour la préparation de l'acte notarié à cette fin aux frais de la Ville de Pincourt.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste 22-700-10-045.

2010-04-095

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau, Volet 1 pour la contribution financière de 151 334 \$.

2010-04-096

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES 2010 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AVANCE DE FONDS AUX PARTICIPANTS

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de quatre (4) délégués aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Qu'une dépense de 6 612 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2010-04-097

SUJET: RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE LA CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE DES FÊTES DU 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La Ville de Pincourt remercie la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour sa contribution à titre de partenaire principal dans le cadre de son 50^{ième} Anniversaire.

Cette contribution de 50 000 \$ permettra la réalisation du projet de la « Place des Bâisseurs » au parc Olympique et la bonification de l'ensemble des activités dans le cadre des festivités.

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention de partenariat avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

2010-04-098

SUJET: FÉLICITATIONS À MONSIEUR VALERIJ FOKIN POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE NETTOYAGE DES VANNES DE RUES

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur Valerij Fokin pour le développement d'un outil de nettoyage des vannes de rues.

Cette initiative permettra à la Ville d'entretenir adéquatement ses infrastructures et représentera une économie de plusieurs dizaines de milliers de dollars dans l'acquisition d'outillage similaire.

2010-04-099

SUJET: AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la tenue de la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) aux ateliers municipaux le 2 octobre 2010.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2010-04-100

SUJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE À LA PETITE VOIRIE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adresser au Ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention d'aide à la petite voirie pour la réfection d'une partie de la rue Bellevue.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.

2010-04-101

SUJET : AUGMENTATION SALARIALE AU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une augmentation salariale générale de 1,04% au personnel cadre de la Ville de Pincourt à compter du 1^{er} janvier 2010.

2010-04-102

SUJET : AUGMENTATION SALARIALE AUX POMPIERS VOLONTAIRES ET AUX BRIGADIERS SCOLAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une augmentation salariale générale de 1,04% aux pompiers volontaires et aux brigadiers scolaires de la Ville de Pincourt à compter du 1^{er} janvier 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-103

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Jean-François Tremblay, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 1^{er} mars 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 3 mai 2010 au 16 juillet 2010 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jean-François Tremblay, journalier – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 3 mai 2010 au 16 juillet 2010 inclusivement selon sa demande déposée.

2010-04-104

SUJET : MODIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES CADRES ET MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉOLUTION 93-500 SUR LA RÉMUNÉRATION DES CADRES

Considérant que la couverture d'assurance collective pour les cadres ne répond plus aux besoins des employés cadres actuels et futurs;

Considérant que les cadres se sont exprimés majoritairement en faveur de ce projet de modification présenté en Commission administrative le 22 février 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suspendre temporairement l'application de l'article 3.9.3 de la résolution 93-500, relativement à la rémunération des cadres, conditions et avantages et d'autoriser le prélèvement d'une prime couvrant les coûts supplémentaires du projet de modification au contrat d'assurance collective des cadres jusqu'au 31 août 2010, tel que présenté en Commission administrative le 22 février 2010;

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la demande de modification de l'assurance collective pour les cadres. Cette modification prend effet le 1^{er} mars 2010, tel que présenté en Commission administrative le 22 février 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-105

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-04-106

SUJET : AUTORISATION DE VERSER LE PAIEMENT FINAL SUITE À L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA VILLE DE PINCOURT METTANT FIN À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES INTERVENUE LE 21 AOÛT 1996

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement final de 10 000 \$ à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges mettant fin à l'entente relative à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges selon les modalités incluses dans ladite entente.

Que ce paiement soit imputé au poste budgétaire 02-120-00-198.

2010-04-107

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2010 de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2010 au montant de 1 495 463 \$ imputé aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-108

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE
TRANSPORT SOLEIL INC. ET ENTÉRINER LE PAIEMENT DE
LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2010 de
Transport Soleil Inc. et d'entériner le paiement de la quote-part
de la Ville de Pincourt pour l'année 2010 au montant de
18 006 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2010-04-109

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 166 500 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2009

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 166 500 \$ du surplus
accumulé non affecté pour l'engagement 2009, le tout selon la
liste déposée.

2010-04-110

SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PARCS DE ROULI-
ROULANT – LLOYD'S DE LONDRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance
responsabilité civile pour parcs de rouli-roulant, pour la période
du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, avec l'assureur Lloyd's de
Londres via le courtier d'assurance BFL Canada pour un
montant de 618,60 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-701-21-420.

2010-04-111

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
MARS 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal
pour le mois de mars 2010, comme suit:

Commission administrative :

- 22 mars 2010



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission des services aux citoyens :

- 16 mars 2010

Commission de sécurité publique :

- 1^{er} mars 2010

Commission technique:

- 15 mars 2010

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)

2010-04-112

SUJET: AUTORISATION AU CONSORTIUM GENIVAR / AXOR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES À PINCOURT, PROJET P119981-400 - RÉFÉRENCE DU MINISTÈRE 400 695 043

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Consortium Genivar / Axor à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées à Pincourt, projet P119981-400 – référence du ministère 400 695 043.

2010-04-113

SUJET: RÉCLAMATION DU 19 OCTOBRE 2009 – 63, 22^E AVENUE, PINCOURT – AUTORISATION DE RÈGLEMENT

Considérant l'approbation de la commission administrative le 22 mars 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le règlement sans admission de responsabilité de la réclamation du 19 octobre 2009 pour des dommages au 63, 22^e Avenue, Pincourt, pour un montant ne dépassant pas 2 290 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-114

SUJET: AUTORISATION AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE DE SIGNER
AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT UN ACTE DE SERVI-
TUDE AVEC DÉVELOPPEMENT VAM INC. SUR LES LOTS
3 086 143 ET 3 086 144

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et la greffière, Madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, Madame Danielle Carbonneau, à signer au nom de la Ville de Pincourt l'acte de servitude en faveur de la Ville de Pincourt, concernant des conduites d'égout pluvial et sanitaire et une conduite d'aqueduc sur les lots 3 086 143 et 3 086 144, cadastre du Québec.

Que les frais reliés à cet acte de servitude soient absorbés par Développement VAM inc.

2010-04-115

SUJET : PAIEMENT MENSUEL AVRIL 2010 – SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

A) CONSORTIUM GENIVAR / AXOR

Pour le projet GEN-2008-312, la somme de 78 987,22 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement du certificat de paiement n°1, pour les services professionnels concernant le projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, phase 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-00-400-036.

2010-04-116

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
AMÉNAGEMENT DU PARC MONT-BLEU – PROJET SPÉCIAL
ENT-2010-501

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2010-501 pour l'aménagement du parc Mont-Bleu, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le Service de loisirs et services communautaires et le Service des travaux publics et de la gestion des eaux à procéder à l'achat de biens et services pour l'aménagement du parc Mont-Bleu auprès des fournisseurs autorisés pour un montant ne dépassant pas 200 000 \$, taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial ENT-2010-501 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-700-10-042.

2010-04-117

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MISE À NIVEAU PISCINE MUNICIPALE – PROJET SPÉCIAL ENT-2010-502

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2010-502 pour la mise à niveau de la piscine municipale, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-André G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mise à niveau de la piscine municipale auprès de fournisseurs autorisés au montant de 57 730 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 11 546 \$ à compter de l'exercice financier 2011.

2010-04-118

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS – PROJET SPÉCIAL ENT-2010-503

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2010-503 pour la mise à niveau d'équipements de parcs, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mise à niveau d'équipements de parcs auprès de fournisseurs autorisés au montant de 23 100 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-044.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 620 \$ à compter de l'exercice financier 2011.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-119

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULAT CONCASSÉ POUR L'ANNÉE 2010 – APPEL D'OFFRES TP-10-01

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et Gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2010 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme « Les Carrières régionales inc. » selon les disponibilités budgétaires, le tout selon les taux unitaires, avec ou sans livraison, stipulés dans sa soumission.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-621, 02-413-00-621 et 02-752-00-621.

2010-04-120

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2010 – APPEL D'OFFRES TP-10-02

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et Gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de béton bitumineux pour l'année 2010, à la compagnie « Asphalte Trudeau Ltée » selon les disponibilités budgétaires, le tout selon les taux unitaires stipulés dans sa soumission.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2010-04-121

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2010 – DIVISION GÉNIE

**Amendée par
résolution
2010-10-302**

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

A) CDGU

Pour le projet TEC-09-004, la somme de 62 081,25 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les honoraires professionnels, pour les travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

B) Les Pavages Théorêt Inc.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 34 474,58 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 3, pour les honoraires professionnels, pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

C) Les Entreprises C. Sauvé inc.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 24 288,87 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat final n°. 5, pour les travaux d'aménagement du parc Bellevue, projet SLC-2009-604.

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

2010-04-122

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS PAR LES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des organismes reconnus par les Loisirs et Services communautaires selon le document déposé.

2010-04-123

SUJET: APPUI AU PROJET DE CRÉATION DE LA STATION NAUTIQUE LAC SAINT-LOUIS

Considérant que le projet de création de la Station Nautique Lac Saint-Louis vise à assurer le développement de la pratique du nautisme au Québec, et que celui-ci est un moteur économique important pour l'industrie touristique de notre territoire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'une station nautique doit être une entité régionale reconnue regroupant sur son territoire les intervenants en sports et loisirs nautiques pour fins de coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion.

Considérant que le territoire de la Station Nautique Lac Saint-Louis couvre l'ensemble des rives du lac Saint-Louis. Sur la rive nord, elle s'étend au sud de l'autoroute 20, du pont Galipeault jusqu'au pont Mercier incluant le secteur de l'Île-Perrot et sur la rive sud, de Vaudreuil-Dorion (sud de A20 pont Taschereau) à Kahnawake incluant le nord du pont Laberge sur la rivière Châteauguay.

Considérant que le projet permet à court terme d'améliorer la qualité d'information sur les activités nautiques et à long terme constitue une occasion pour structurer et coordonner les ressources nautiques en tenant compte des intérêts des différents usagers : riverains, plaisanciers, adeptes d'activités locales pour la population locale et les touristes.

Considérant que la création de la Station Nautique Lac Saint-Louis constitue l'un des moyens qui nous aidera à consolider le développement récréo-touristique de l'ensemble du lac Saint-Louis, à titre d'exemple l'Axe des canaux et le Montréal Bleu, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet de création de la Station Nautique Lac Saint-Louis

2010-04-124

SUJET : AUTORISATION AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX MODULAIRES POUR LE PARC MONT-BLEU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Loisirs et Services communautaires à aller en appel d'offres pour l'achat et l'installation de jeux modulaires pour le parc Mont-Bleu.

2010-04-125

SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE «L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES»

Considérant les exigences de ce programme, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture, Communications et Condition féminine du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de «l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2010-04-126

SUJET : AUTORISATION AUX SERVICES MUNICIPAUX D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE PERMANENT POUR LE PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les services municipaux à aller en appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un kiosque permanent pour le parc Olympique.

2010-04-127

SUJET : REMERCIEMENT À MONSIEUR DOMINIC SAUVÉ DU SERVICE D'URGENCE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, POUR LES ANNÉES AU SERVICE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Dominic Sauvé pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les cinq (5) dernières années, à titre de pompier du Service d'urgence et de sécurité publique.

Qu'une copie de cette résolution lui soit envoyée.

2010-04-128

SUJET : NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL WATIER, LIEUTENANT INTÉRIMAIRE, COMME LIEUTENANT PERMANENT AU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la nomination de monsieur Michel Watier, lieutenant intérimaire, au poste de lieutenant permanent du Service d'urgence et de sécurité publique de la Ville de Pincourt, rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

2010-04-129

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LES ANNÉES 2010 ET 2011, APPEL D'OFFRES NO. INC-SP-10-002

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt pour les années 2010 et 2011, avec possibilité de renouvellement pour l'année 2012, appel d'offres n°. INC-SP-10-002, à Securitas Canada Limitée pour les montants annuels suivants :

Année 2010	67 643,73 \$, toutes taxes incluses
Année 2011	68 998,23 \$, toutes taxes incluses
Option de renouvellement d'un (1) an	70 352,73 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-210-00-492.

2010-04-130

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° D2401EX_P, MINUTE 2898 – LOTS 4 575 360 ET 4 575 361

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision numéro D2401ex_p, minute 2898, tel que présenté, en date du 9 février 2010, soit les lots projetés 4 575 360 et 4 575 361 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour le fonds fiduciaire parcs au montant de 7 820 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779 pour ledit fonds. Cette somme représente 10% de la valeur du lot existant 1 721 272 mais n'est pas exigé pour le lot 3 378 554 en vertu de l'entente signée entre la Ville et le promoteur.

2010-04-131

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 953 383, MINUTE 15411 – LOTS 4 580 580 À 4 580 582

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision numéro 953 383, minute 15 411, tel que présenté, en date du 22 février 2010, soit les lots projetés 4 580 580 à 4 580 582 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2010-04-132

SUJET : VENTES DE GARAGE – FÊTE NATIONALE

En vertu du règlement de zonage numéro 780, il est prévu que les ventes de garage soient tenues lors de la fin de semaine de la Fête Nationale, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue des ventes de garage pour la Fête Nationale les 25, 26 et 27 juin 2010.

2010-04-133

SUJET : ENGAGEMENT MUNICIPAL – PROJET « SOCIÉTÉ D'HABITATION ABORDABLE VAUDREUIL-SOULANGES »

Considérant les représentations effectuées auprès du Conseil municipal de la Ville de Pincourt ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Société d'habitation abordable Vaudreuil-Soulanges désire réaliser un projet de logements à l'intérieur du programme de logement communautaire Programme Accès Logis Québec volet 1 mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec;

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt consente une participation financière pour un montant équivalant à 15% du coût total de réalisation admissible reconnue par la SHQ d'un projet de logement social entre 146 et 155 logements conditionnel à l'approbation de la Communauté Métropolitaine de Montréal dans le cadre de sa politique de logement social, et le remboursement de ladite contribution à la ville. Cette participation financière sera payable à l'engagement définitif du projet par la SHQ.

Que la Ville de Pincourt cédera à titre gratuit le terrain.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer dix pour cent (10%) du coût relié au programme « Supplément au loyer » pour 20% des logements du projet, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

2010-04-134

SUJET : RÉTROCESSION DES LOTS 3 353 467 ET 3 353 468 (RUE RACINE) - DÉVELOPPEMENT VAM INC.

Rescindée par
Résolution n°
2011-01-025

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à l'entente intervenue entre Développement VAM Inc. et la Ville de Pincourt, que Développement VAM Inc. rétrocède gratuitement à la Ville de Pincourt les lots numéros 3 353 467 et 3 353 468 (rue Racine).

Que le notaire Claude Chamberland soit mandaté pour préparer les documents notariés aux frais de la Ville, imputés au poste budgétaire 02-610-00-411.

Que le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer les documents notariés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 12 et s'est terminée à 20 h 59.



No de résolution
ou annotation

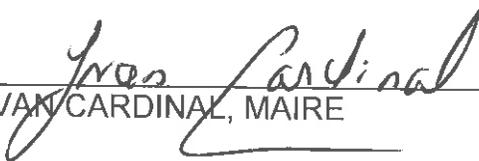
2010-04-135

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 00 de lever la séance du 13 avril 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 11 mai 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Arçon, John Kinneer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-05-136

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 41.

2010-05-137

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 avril 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-05-138

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2010-05-139 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-05).
- 2010-05-140 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2010 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2010-05).
- 2010-05-141 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2010
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2010 conformément au Règlement numéro 716.
- 2010-05-142 SUJET: CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES SUR L'ÎLE PERROT
- Considérant la rencontre des élus municipaux des municipalités de l'Île Perrot, le 19 avril 2010;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la volonté des élus municipaux de mettre de l'avant un comité dont les travaux devront conduire à une recommandation quant à l'implantation d'une régie intermunicipale des infrastructures sportives, récréatives et communautaires sur l'Île Perrot, et ce d'ici au mois d'octobre 2010;

Considérant que le comité sera formé des maires et de deux autres membres du conseil de chacune des municipalités, épaulés dans leurs travaux par les directeurs généraux et les directeurs de loisirs;

Considérant que les travaux du comité devront porter, non seulement sur la création de la régie, mais en fixer les grandes orientations stratégiques, notamment quant aux besoins et attentes de la population, la nature des équipements et les modalités de ce regroupement, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater aux fins de représentation de la Ville de Pincoirt auprès du comité, Monsieur Yvan Cardinal, maire, ainsi que Messieurs Stéphane Boyer et Jim Miron, conseillers.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, et aux autres municipalités de l'Île Perrot.

2010-05-143

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BOYER À TITRE DE
CONTREMAÎTRE AUX OPÉRATIONS (QUART JOUR/SOIR)
PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
LA GESTION DES EAUX

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général suite au processus de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de monsieur François Boyer à titre de contremaître aux opérations (quart jour/soir) permanent au Service des travaux publics et de la gestion des eaux de la Ville de Pincoirt, à compter du 17 mai 2010.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincoirt, le contrat des conditions de travail de monsieur Boyer.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-144

SUJET: MANDAT AU GROUPE CENSEO INC. POUR LE
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DE
LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe Censeo Inc. afin de procéder à l'appel d'offres auprès des divers assureurs choisis en vue du renouvellement des assurances collectives de la Ville de Pincourt.

Que le Groupe Censeo Inc. inclut à son mandat l'analyse et les recommandations des soumissions reçues ainsi que toute l'assistance requise auprès de la Ville de Pincourt, ses gestionnaires et ses employés, au cours du processus.

La Ville de Pincourt ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui sera présentée.

Le mandat ne comporte aucun frais direct à la Ville de Pincourt, le mandataire étant considéré comme agent par l'assureur, si une des soumissions présentée est retenue.

Aux fins du présent exercice, la Ville de Pincourt autorise le Groupe Censeo à obtenir du présent assureur, l'Industrielle-Alliance, les renseignements jugés utiles à l'étude du dossier.

2010-05-145

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE -
MADAME MICHELINE PELLETIER, SECRÉTAIRE - LOISIRS
ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Considérant que madame Micheline Pelletier, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 22 avril 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 5 juillet au 26 août 2010 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Micheline Pelletier, secrétaire - Loisirs et Services communautaires, un congé sans solde du 5 juillet au 26 août 2010 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-146

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR
JACQUES RICHARD, JOURNALIER-CHAUFFEUR –
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES
EAUX

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 22 avril 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 19 juillet au 3 septembre 2010 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard, journalier-chauffeur – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 19 juillet au 3 septembre 2010 inclusivement selon sa demande déposée.

2010-05-147

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE –
MADAME DIANE RIOUX, PRÉPOSÉE AUX PRÊTS –
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – LOISIRS ET SERVICES
COMMUNAUTAIRES

Considérant que madame Diane Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 22 avril 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 2 juillet au 5 septembre 2010 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Diane Rioux, préposée aux prêts – Bibliothèque municipale – Loisirs et Services communautaires, un congé sans solde du 2 juillet au 5 septembre 2010 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-148

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – GRIEF 2009-05

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de la transaction intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) réglant le grief 2009-05.

2010-05-149

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-05-150

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ACQUISITION D'UN CLASSEUR POUR LES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler un montant de 760 \$ du surplus réservé affecté aux fins du projet « Achats et dépenses pour l'ameublement et salle de conférence et hall d'entrée – projet GEN-2008-303 ».

D'affecter ce 760 \$ au projet « Acquisition d'un classeur pour les ressources humaines ».

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste comptable 22-100-50-895.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-151

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ
AMÉNAGEMENT DU HALL DE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler un montant de 3 155 \$ du surplus réservé affecté aux fins du projet « Achats et dépenses pour aménagement intérieur de l'Hôtel de ville – projet GEN – 2008-302 ».

D'affecter ce 3 155 \$ au projet « Aménagement du hall de l'Omni-centre ».

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste comptable 22-100-20-723.

201-05-152

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT DE LUMIÈRES « PARC
ROUSSEAU »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de lumières pour le parc Rousseau auprès de Lumen pour un montant de 7 603,26 \$, taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-089.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 520,65 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2010-05-153

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 380 000 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE
L'EXERCICE 2010

Considérant qu'une affectation aux activités financières de 380 000 \$ du surplus accumulé avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2010, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 380 000 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-154

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 389,93 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE 2010

Considérant qu'un montant de 41 527,28 \$ de recettes reportées a été réservé au surplus accumulé de 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 4 389,93 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2010.

2010-05-155

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8 854,03 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE 2009

Considérant qu'un montant de 41 527,28 \$ de recettes reportées a été réservé au surplus accumulé de 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 8 854,03 \$ du surplus accumulé affecté pour affectation aux activités financières de l'exercice 2009.

2010-05-156

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 ET DU PROGRAMME QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2010 À 2014 DU CIT DE LA PRESQU'ÎLE ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2010 et du programme quinquennal des immobilisations de 2010 à 2014 du CIT de la Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2010 au montant de 811 142,48 \$ imputé aux postes budgétaires 02-370-00-925 et 02-370-00-924.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-157

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal
comme suit:

Commission administrative :

- aucune

Commission des services aux citoyens :

- 20 avril 2010

Commission de sécurité publique :

- 6 avril 2010

Commission technique:

- 26 avril 2010

Comité consultatif d'urbanisme :

- aucun

2010-05-158

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE
SYNTHÉTIQUE, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS,
SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES
PROFESSIONNELS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un
règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement
d'une surface sportive synthétique ainsi que la préparation des
plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires
professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un
emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la
table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une
date ultérieure.

2010-05-159

SUJET: PAIEMENT MENSUEL MAI 2010 – DIVISION TRAITEMENT
DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorière par intérim à payer le décompte progressif suivant :

A) CONSORTIUM GENIVAR / AXOR

Pour le projet GEN-2008-312, la somme de 118 480,82 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement n°2, pour les services professionnels concernant le projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, phase 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-10-036.

2010-05-160

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE, PHASE 1 - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – DIVISION TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour l'étude environnementale, phase 1 de l'usine d'épuration des eaux usées, auprès de "Consortium Genivar / Axor" au montant de 6 208,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour ce projet spécial soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-400-10-036.

2010-05-161

SUJET: AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 3 ET 5 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 3 et 5 km sur le territoire de la Ville de Pincourt le vendredi 28 mai 2010 selon les trajets déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division des Travaux publics, Services d'urgence et de sécurité publique et Premiers Répondants) à participer à la réalisation de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-162

SUJET: AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE PARADE LE
SAMEDI 5 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'une parade sur le réseau routier de la Ville de Pincourt le samedi 5 juin 2010 selon le document déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division des Travaux publics, Services d'urgence et de sécurité publique et Premiers Répondants) à participer à la réalisation de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.

2010-05-163

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION
DE JEUX AU PARC MONT-BLEU -- APPEL D'OFFRES LSC-
2010-01

Suite à l'analyse des soumissions préparée par monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de jeux au parc Mont-Bleu, appel d'offres LSC-2010-01, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ABC Récréation Ltée pour un montant de 89 899,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-042.

2010-05-164

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2009-07-228
- NOMINATION DE DEUX LIEUTENANTS INTÉRIMAIRES
AUX SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2009-07-228 « Nomination de deux lieutenants intérimaires aux Services d'urgence et de sécurité incendie » en ajoutant le paragraphe suivant :

« Que l'échelle salariale du poste de lieutenant intérimaire soit de 2 000 \$ annuellement, rétroactif au 1er janvier 2010 ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-165

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-06-227
– DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 793 – RÈGLEMENT
CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-06-227 « Désignation des officiers responsables de l'application du règlement 793 - Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc », de la façon suivante :

- en remplaçant « M. Philippe Noubani, agent de prévention incendie, M. Martin André, agent de prévention incendie, M. Carol Thibodeau, agent de prévention incendie » **par** « Les agents de la division prévention incendie »;
- en remplaçant « Les représentants de la firme mandatée « Agence de Sécurité Sécur-Action inc. » » **par** « La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville ».

2010-05-166

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-06-228
– DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE
L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 349, 704, 752, 753, 754, 755, 756,
670, 670-1, 772

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-06-228 « Désignation des officiers responsables de l'application des divers articles des règlements numéros 349, 704, 752, 753, 754, 755, 756, 670, 670-1, 772 » de la façon suivante :

- en changeant les mots « les représentants de la firme mandatée Agence de Sécurité Sécur-Action inc. » **par** « La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville »;
- en enlevant, dans le titre, les numéros « 752, 753, 754, 755 et 756 »;
- en enlevant les mots suivants :
- « Règlement numéro 752 Articles 3, 5, 7
Règlement numéro 753 Articles 5, 10
Règlement numéro 754 Article 24
Règlement numéro 755 Article 17
Règlement numéro 756 Articles 16, 18 »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-167

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° T17604-2-G,
MINUTE 39780 – LOTS 4 606 171 ET 4 606 172

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n° T17604-2-G, minute 39780, tel que présenté, en date du 12 avril 2010, soit les lots projetés 4 606 171 et 4 606 172 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2010-05-168

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-11-388 –
MANDAT À M^E CONRAD BÉDARD POUR LA PRÉPARATION
D'UN ACTE DE CESSION D'UN LOT À LA COOPÉRATIVE DE
SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

Amendée par
Résolution n°
2011-03-081

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2009-11-388 – Mandat à M^e Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession du lot numéro 4 388 516 en faveur de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt de la façon suivante :

- en remplaçant le numéro de lot « 4 388 516 » par « 4 606 172 »;
- en ajoutant le paragraphe suivant après le deuxième paragraphe :
- « Que le lot numéro 4 606 172 soit cédé à la coopérative à titre gracieux ».

2010-05-169

SUJET: AUTORISATION À SIGNER AU NOM DE LA VILLE DE
PINCOURT LES DOCUMENTS RELATIFS À LA
TRANSACTION DES LOTS 4 513 904 ET 4 513 906
(3^E AVENUE)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carboneau, à signer au nom de la Ville de Pincourt les documents relatifs à la transaction des lots 4 513 904 et 4 513 906 qui seront intégrés à l'emprise de rue de la 3^e Avenue.

Que tous les coûts inhérents à cette transaction soient défrayés par messieurs Christian Chartrand et Serge Chartrand.

2010-05-170

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – MAI 2010 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES TECHNIQUES – PLANIFICATION DES TRAVAUX

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer le décompte progressif suivant :

A) Les Pavages Théorêt Inc.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 183 385,38 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n^o 4, pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-05-171

SUJET: AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE PROCESSION MARQUANT LA FÊTE-DIEU LE SAMEDI 5 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'une procession marquant la Fête-Dieu sur le réseau routier de la Ville de Pincourt, le samedi 5 juin 2010, à compter de 18 h, le tout selon la demande de la Paroisse de Saint-Patrick of the Island.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-172

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-04-093
- NOUVELLE GARE SUR L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2010-04-093 en remplaçant le
numéro de lot « 1 375 217 » par « 1 575 217 ».

PÉRIODE DE QUESTIONS:

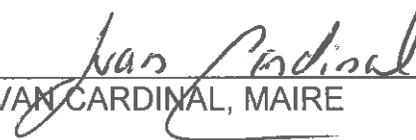
La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à
20 h 55.

2010-05-173

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 56, de lever la séance du 11 mai 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 18 mai 2010**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 812 - Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 186 000 \$
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2010-05-174

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 05, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 mai 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-175

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mai 2010.

2010-05-176

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 812 - RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 186 000 \$

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 812, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 812 – Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 186 000 \$.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 812 ait lieu le 3 juin 2010, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas le montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 812.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

2010-05-177

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

À 19 h 08, de lever la séance extraordinaire du 18 mai 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 8 juin 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinneer, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée : M. Michel Pratte, conseiller

2010-06-178

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33 d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 34 et s'est terminée à 19 h 35.

2010-06-179

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 18 MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 11 et 18 mai 2010, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-06-180

SUJET : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 18 MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 11 et 18 mai 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-181

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-06).

2010-06-182

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2010 conformément au Règlement numéro 716.

2010-06-183

SUJET: APPUI AU PROJET DE CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE
POINTE-DU-MOULIN DANS LE CADRE DE L'APPEL DE
PROJETS TOURISTIQUES DE LA CONFÉRENCE
RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-
LAURENT (CRÉVHSL)

Considérant que ce projet cadre avec la politique culturelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (Axes 1-2-3-4 et 5);

Considérant que ce projet est développé par un organisme régional, qui a pour mission la gestion et l'animation d'un parc historique en offrant des activités variées qui favorisent la découverte du patrimoine historique et naturel de la région de Vaudreuil-Soulanges par la population locale et régionale et les visiteurs touristiques, le tout dans un contexte de développement durable au profit des générations futures;

Considérant que ce projet répond à un besoin au niveau de la diffusion culturelle relativement à la rareté des équipements de diffusion pour les artistes en démarrage dans Vaudreuil-Soulanges;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que ce projet présenté à la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉVHSL) engendrera un effet de levier et permettra à l'organisme d'offrir de nouveaux services d'accueil (3 saisons) aux municipalités, organismes, institutions, entreprises, citoyens et éventuels locataires pour tout type de réception (mariages, séminaires, etc.), il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet de la Société de développement du parc historique de la Pointe-du-Moulin dans le cadre de l'appel de projets touristiques de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux villes la composant.

2010-06-184

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE POL-RH-GEN-2010-06-01 – POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la politique POL-RH-GEN-2010-06-01 – Politique relative à la prévention et à la gestion du harcèlement psychologique.

2010-06-185

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-186

SUJET: PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) / REDDITION DE
COMPTES ET SA VÉRIFICATION

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme de Goudreau Poirier c.a., afin que cette dernière puisse valider la reddition de comptes en ligne, confirmer l'exactitude des conditions de versement et transmettre son rapport de vérification auprès du Ministère concerné, le tout relativement à notre dossier, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

2010-06-187

SUJET: VERSEMENT D'ALLOCATIONS IMPOSABLES DE 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'allocations imposables de 2010, tel que validé à la Commission administrative du 10 mai 2010.

2010-06-188

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 10 mai 2010

Commission des services aux citoyens :

- 18 mai 2010

Commission de sécurité publique : aucune

Commission technique :

- 17 mai 2010

Comité consultatif d'urbanisme : aucune



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-189

SUJET : ADOPTION DE LA MISE À JOUR 2010 DU CALENDRIER DES DÉLAIS DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la mise à jour 2010 du Calendrier de conservation de la Ville de Pincourt préparé par Gestion de documents Carrière inc., et d'autoriser la greffière de la Ville de Pincourt à signer et à soumettre ledit Calendrier à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation.

2010-06-190

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE CLASSIFICATION 2010 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le Plan de classification 2010 de la Ville de Pincourt établi en harmonie avec la mise à jour 2010 du Calendrier de conservation de la Ville de Pincourt.

2010-06-191

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 812

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le règlement numéro 812 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 186 000 \$ ».

2010-06-192

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 40 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR LE PROJET DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE POUR LE DÉROULEMENT D'ACTIVITÉS SPÉCIALES

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'affecter un montant de 40 000\$ du surplus accumulé non affecté afin de financer la contribution de la Ville pour le projet de l'alimentation électrique pour le déroulement d'activités spéciales auprès de différents fournisseurs autorisés par la ville.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste comptable 22-700-10-003.

2010-06-193

SUJET: JOURNÉE DES POMPIERS – 14 AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la Journée des pompiers du 14 août 2010 comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 14 août 2010 selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser la présence de jeux, d'animaux et de véhicules motorisés au parc Bellevue pour le montage, la réalisation et le démontage de l'événement.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques et la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit, le samedi 14 août 2010.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2010-06-194

SUJET: SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS CONCERNANT LE TERRAIN SPORTIF EN SURFACE SYNTHÉTIQUE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs concernant le terrain sportif en surface synthétique.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-195

SUJET: AUTORISATION DE TENIR UNE FÊTE DE VOISINAGE LE SAMEDI 5 JUIN 2010 AU PARC ROUSSEAU

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'autorisation accordée par le directeur des Loisirs et Services communautaires à tenir une fête de citoyens le samedi 5 juin 2010 au parc Rousseau entre 16 h et 20 h.

De permettre l'utilisation de poêles BBQ au gaz propane pour la cuisson des aliments.

D'interdire la consommation d'alcool dans ce lieu public.

De transmettre l'information relative à l'événement aux divers services municipaux et à la Sûreté du Québec.

2010-06-196

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MODIFICATION, MISE À NIVEAU ET ACQUISITION DE CYLINDRES D'AIR POUR DES APPAREILS RESPIRATOIRES SCOTT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense pour la modification et mise à niveau des appareils respiratoires Scott auprès de Acklands Granger pour un montant de 12 126,60 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner une dépense pour l'acquisition de cylindres d'air pour les appareils respiratoires Scott auprès de Lewitt Safety pour un montant de 6 615,56 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de roulement et soient imputées au poste comptable 22-220-40-088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 748,44 \$ à compter de l'exercice financier 2011.

2010-06-197

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 956138, MINUTE 15586 – LOTS 4 605 826 À 4 605 828 ET 4 622 239

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n° 956138, minute 15586, tel que présenté, en date du 16 avril 2010, soit les lots projetés 4 605 826 à 4 605 828 et 4 622 239 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel, un lot déjà subdivisé.

2010-06-198

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° ING-085121 - VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° ING-085121 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2010-06-199

Rescindée par
Résolution n°
2010-09-260

SUJET: MANDAT À ME CONRAD BÉDARD POUR LA PRÉPARATION D'UN ACTE DE CESSION DES LOTS 4 605 826 ET 4 622 239 À 9136-2921 QUÉBEC INC.

Considérant l'entente signée entre la Ville de Pincourt et 9136-2921 Québec Inc., il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession des lots 4 605 826 et 4 622 239 à 9136-2921 Québec Inc. pour un montant de un dollar (1,00 \$).

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et le directeur général, M. Michel Perrier, ou en son absence, Mme Nicole Drouin, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-200

**SUJET : MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
POUR LE SUIVI DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
LES PHASES 6 À 10 DU « DOMAINE DE LA FORÊT »**

Considérant les engagements de la Ville de Pincourt envers le MDDEP et suite aux recommandations de la commission technique du 17 mai 2010, il est

**PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme Génivar Société en commandite pour assurer le suivi du certificat d'autorisation délivré à la Ville de Pincourt par le MDDEP visant les phases 6 à 10 du « Domaine de la Forêt » selon leur offre déposée.

D'autoriser le paiement des frais relatifs au montant de 17 950 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le « dépôt MDDEP » réservé.

2010-06-201

**SUJET : MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
POUR LE SUIVI DE LA VÉGÉTATION DU MARÉCAGE
ARBORESCENT DANS LE SECTEUR « DOMAINE DE LA
FORÊT »**

Considérant les engagements de la Ville de Pincourt auprès du MDDEP dans le cadre des diverses demandes de certificats d'autorisation et suite aux recommandations de la commission technique du 17 mai 2010, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme Génivar Société en commandite pour procéder à un suivi de la végétation du marécage arborescent dans le secteur « Domaine de la Forêt » selon leur offre déposée.

D'autoriser le paiement des frais relatifs au montant de 8 700 \$, taxes en sus, pour l'année 2010, à même le poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le « dépôt MDDEP » réservé.

2010-06-202

**SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2010 - DIVISION DONNÉES
TECHNIQUES – PLANIFICATION DES TRAVAUX**

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs suivants :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

A) Ceasars Infrastructure Services Inc.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 9 955,97 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement pour la remise de la retenue spéciale (5%), pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc des rues Bellevue, 8^e Avenue, 9^e Avenue et Mgr Langlois.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

B) Les Pavages Théoret Inc.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 196 077,52 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n^o 5 pour la réfection de la 9^e avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

C) CDGU Inc.

Pour le projet GEN-2009-304-02, la somme de 10 458,97 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n^o 4 pour la reconstruction de la conduite d'eau potable entre le parc Bellevue et la 8^e Avenue sur la rue Bellevue et l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Bellevue et le parc Olympique.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

D) CDGU Inc.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 4 571,85 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n^o 3 pour les travaux supplémentaires pour la reconstruction de la conduite d'eau potable entre le parc Bellevue et la 8^e Avenue sur la rue Bellevue et l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Bellevue et le parc Olympique.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

E) Groupe ABS

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 4 256,95 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n^o 4 pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour la réfection de la 9^e Avenue, et d'une partie de la rue Bellevue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-203

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-01-018,
DÉPENSE CONCERNANT LES FRAIS D'INGÉNIERIE
SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS AU PROJET DE RÉFECTION
DES RUES BELLEVUE, 9^E AVENUE ET PLACE DES ORMES
– JANVIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2010-01-018 – Dépense concernant les frais d'ingénierie supplémentaires reliés au projet de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et Place des Ormes – Janvier 2010 – en remplaçant les termes « toutes taxes incluses » par « taxes en sus ».

2010-06-204

SUJET : OFFRE DE SERVICES – SERVICES BANCAIRES 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2010 pour les services bancaires de la Ville de Pincourt, selon l'offre en date du 3 juin 2010.

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de l'entente à cet effet.

2010-06-205

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ–
PROJET DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
KIOSQUE DE PARC - APPEL D'OFFRES N^O AT-2010-03

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse préparée par M. Richard Dubois, directeur du service de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'un kiosque de parc auprès de Techsport Inc. au montant de 70 434 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet de fourniture et installation d'un kiosque de parc, appel d'offres numéro AT-2010-03, soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-700-20-074.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-206

SUJET: AUTORISATION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA DISPOSITION DES BICYCLETTES TROUVÉES OU ABANDONNÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Sûreté du Québec à remettre toute bicyclette trouvée ou abandonnée sur le territoire de la Ville de Pincourt à tout organisme reconnu qu'elle souhaite mandater pour la récupération et la disposition de ces dites bicyclettes.

2010-06-207

SUJET : DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (SERVICE CANADA) DE RÉVISER LE BUDGET DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2011 POUR VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant le nombre important de municipalités qui déposent une demande dans le cadre du *Programme Emploi d'Été Canada* afin d'obtenir une aide financière pour l'embauche d'étudiant et offrir à ces derniers des expériences de travail enrichissantes pendant la période estivale;

Considérant l'augmentation de la population dans Vaudreuil-Soulanges et, par conséquent, l'augmentation de la demande de services communautaires, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au gouvernement du Canada, en l'occurrence la ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences Canada, madame Diane Finley, de bien vouloir augmenter le budget du *Programme Emploi d'Été Canada* pour la circonscription de Vaudreuil-Soulanges en fonction de ses besoins en 2011.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la députée de Vaudreuil-Soulanges et porte-parole du Bloc Québécois en matière de Comptes publics, madame Meili Faille.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 20 h 40.

2010-06-208

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41 , de lever la séance du 8 juin 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 28 juin 2010**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Arçon, John Kinneer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de parole au public
4. Autorisation de présentation du projet mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, interventions 1, 3, 4 et 5 ainsi que la station de pompage n° 3
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2010-06-209

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 28 juin 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-06-210

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juin 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2010-06-211

SUJET: AUTORISATION DE PRÉSENTATION DU PROJET MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, INTERVENTIONS 1, 3, 4 ET 5 AINSI QUE LA STATION DE POMPAGE N° 3

Considérant la résolution 2010-03-066 mandatant la firme Génivar pour la préparation et le suivi d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Infrastructures Québec Municipal (PIQM), il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la présentation du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, interventions 1, 3, 4 et 5 ainsi que la station de pompage n° 3 et d'autoriser la signature de la demande par le directeur général, monsieur Michel Perrier.

Que la Ville de Pincourt confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, interventions 1, 3, 4 et 5 ainsi que la station de pompage n° 3.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2010-06-212

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 03, de lever la séance extraordinaire du 28 juin 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 13 juillet 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron

Absence motivée : M. Michel Pratte, conseiller

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-07-213

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-André G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31 d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 32 et s'est terminée à 20 h.

2010-07-214

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 ET 28 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 8 et 28 juin 2010, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-07-215

SUJET : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 ET 28 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 8 et 28 juin 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-07-216

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-07).

2010-07-217

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de juin 2010 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2010-07).

2010-07-218

SUJET: DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE DU
« PONT SERGE MARCIL »

Considérant le décès prématuré de l'ancien parlementaire, monsieur Serge Marcil;

Considérant que monsieur Marcil a beaucoup donné pour le Québec, et surtout pour la région de la Montérégie, en étant élu député de la circonscription de Beauharnois en 1985, puis de celle de Salaberry-Soulanges en 1989, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer les membres du caucus libéral de la Montérégie dans leur projet visant à nommer le futur pont de l'autoroute 30 qui enjambera le fleuve Saint-Laurent en reliant la municipalité de Les Cèdres à celle de Salaberry-de-Valleyfield, le « Pont Serge Marcil ».

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-07-219

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE –
MONSIEUR STÉPHAN BRABANT, OPÉRATEUR – USINE DE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant et conditionnellement au retrait des griefs numéros
2010-10, 2010-11, 2010-12, 2010-13, 2010-18 et 2010-19;

Considérant que monsieur Stéphan Brabant, employé
permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le
20 mai 2010, au bureau du directeur général, une demande de
congé sans solde pour la période du 2 au 27 août 2010
inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses
dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail
en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à
monsieur Stéphan Brabant, opérateur – Usine de traitement des
eaux usées, un congé sans solde du 2 au 27 août 2010
inclusivement, selon sa demande déposée.

2010-07-220

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu
de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de
délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il
est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste
des dépenses payées du mois de juin 2010 conformément à
l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-07-221

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
JUN 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal
comme suit:

Commission administrative : (aucune)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission des services aux citoyens :

- 15 juin 2010

Commission de sécurité publique :

- 2 juin 2010

Commission technique:

- 21 juin 2010

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2010-07-222

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 781-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
NUMÉRO 781

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement numéro 781-1 modifiant le
Règlement de construction numéro 781 de façon à permettre
des fondations sur pieux, pilotis et pilastres pour des
agrandissements de type solariums et verrières.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le
10 août 2010 à 19 h dans la salle du Conseil ou à toute autre
date déterminée par la greffière.

2010-07-223

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 781

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un
règlement modifiant le Règlement de construction numéro 781
de façon à permettre des fondations sur pieux, pilotis et
pilastres pour des agrandissements de type solariums et
verrières sera déposé sur la table du conseil pour être adopté
lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-07-224

SUJET: ENTÉRINER L'OCTROI DU CONTRAT POUR LE
NETTOYAGE HYDRAULIQUE ET LE NETTOYAGE SPÉCIAL
SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT – TP-10-003

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par
monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux
publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'octroi du contrat pour le nettoyage hydraulique et le nettoyage spécial sur le réseau d'égout, auprès de la firme "Kelly Sani-Vac inc." pour un montant ne dépassant pas 47 915,44 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521.

2010-07-225

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR LA 5^E ANNÉE – SAISON 2010-2011 – EXP-06-04

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le déneigement des voies publiques (EXP-06-04) pour la 5^e année, soit la saison 2010-2011, avec le fournisseur "Pavage d'Amour inc." en révisant le kilométrage de l'article 9.5.1 à 69.326 kilomètres au prix unitaire de 2 750 \$ / km majoré selon l'I.P.C., en vigueur le 1^{er} septembre 2010, taxes applicables en sus, pour la saison 2010-2011.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-521.

2010-07-226

SUJET: INSTALLATION D'UN PANNEAU « ARRÊT » SUR LA 5^E AVENUE FACE AU CENTRE COMMERCIAL « LE BOURG »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'installation d'un panneau « Arrêt », dans les deux directions, sur la 5^e Avenue face au centre commercial « Le Bourg » pour sécuriser le passage piétonnier et la piste cyclable. Le tout suite à la pose de la signalisation « 30 jours » requise par la loi.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2010-07-227

SUJET: APPROBATION DU PROJET N^O ING-096270 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du projet n° ING-096270 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2010-07-228

SUJET: PAIEMENT MENSUEL – JUILLET 2010 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES TECHNIQUES - PLANIFICATION DES TRAVAUX

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière par intérim à payer le décompte progressif suivant :

A) GROUPE ABS

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 2 229,28 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 5, pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-07-229

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE – LOT 1 – PROJET N° SLC-2007-610 (APPEL D'OFFRES AT-2010-01)

Suite à l'analyse des documents de soumissions et de la recommandation de la firme CDGU en date du 8 juillet 2010, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique – Lot 1 (appel d'offres AT-2010-01) à la compagnie Techniparc (9032-2454 Québec Inc.) pour un montant maximum de 1 047 147,94 \$, taxes applicables incluses.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention des diverses approbations et subvention du Gouvernement du Québec.

Que cette dépense pour le projet SLC-2007-610 soit financée par le règlement numéro 812 et imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-07-230

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE – LOT 2 – PROJET N° SLC-2007-610 (APPEL D'OFFRES AT-2010-02)

Suite à l'analyse des documents de soumissions et de la recommandation de la firme CDGU en date du 8 juillet 2010, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique – Lot 2 (appel d'offres AT-2010-02) à la compagnie L.M.L Paysagiste et Frères Inc. pour un montant maximal de 403 979,53 \$, taxes applicables incluses.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention des diverses approbations et subvention du Gouvernement du Québec.

Que cette dépense pour le projet SLC-2007-610 soit financée par le règlement numéro 812 et imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

2010-07-231

SUJET: SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ASPHALTAGE DE LA RUE BELLEVUE – DOSSIER (MTQ) N° 00015659-1 – 71070 (16) – 2009-12-02-07

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Bellevue pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – asphaltage de la rue Bellevue - Dossier (MTQ) n° 00015659-1 – 71070 (16) – 2009-12-02-07.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2010-07-232

SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR RÉAL PONTBRIAND À TITRE DE SURINTENDANT À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées en caucus le 28 juin 2010, suite au processus de sélection (Concours 2009-17), il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'embauche de monsieur Réal Pontbriand à titre de
surintendant à l'usine de traitement des eaux usées pour le
Service des travaux publics et de la gestion des eaux à compter
du 29 juin 2010.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur
général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la
Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de
monsieur Pontbriand.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 25 et s'est terminée à
22 h 50.

2010-07-233

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 22 h 51, de lever la séance du 13 juillet 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **10 août 2010**, à 19h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 781-1 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 781-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781 DE FAÇON À PERMETTRE DES FONDATIONS SUR PIEUX, PILOTIS ET PILASTRES POUR DES AGRANDISSEMENTS DE TYPE SOLARIUMS ET VERRIÈRES

PRÉSENCES :

M. Yvan Cardinal, maire et M. John Kinnear, conseiller

Mme Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Le projet de Règlement numéro 781-1 a été approuvé le 13 juillet 2010 par la résolution numéro 2010-07-222. L'avis de consultation publique à cet effet a été donné le 14 juillet 2010 et publié le 17 juillet 2010.

Le 10 août 2010, à 19h, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Trente personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, la consultation est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée à 19h05.



YVAN CARDINAL, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 10 août 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté

Absences motivées : M. Jim Miron et M. Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-08-234

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 35.

2010-08-235

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2010, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-08-236

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal du 13 juillet 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-08-237

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-08).

2010-08-238

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2010 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2010-08).

2010-08-239

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2010 conformément au Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-08-240

SUJET: PROLONGATION DU CONTRAT D'EMPLOI DE MADAME CLAUDIE BOUTIN À TITRE D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Considérant le choix de madame Céline Bussièrès de ne pas réintégrer le poste de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers suivant un congé sans solde.

Considérant les délais d'un appel de candidatures pour le poste permanent d'assistant(e)-trésorier(ère).

En conséquence de ce qui précède, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la prolongation du contrat d'emploi de madame Claudie Boutin à titre d'assistante-trésorière intérimaire pour les Services administratifs et financiers de la Ville de Pincourt sur une base mensuelle et prévoir un préavis de fin d'emploi de 30 jours si la candidature de madame Boutin n'est pas retenue pour embauche permanente.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Boutin.

2010-08-241

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-08-242

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 42 114,87 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'affectation d'un montant de 42 114,87 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2009, le tout selon la liste déposée.

2010-08-243

SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR « REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES » POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2010 AU 1^{ER} JUILLET 2011

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance « remboursement des frais juridiques » pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 1^{er} juillet 2011 à la firme BF Lorenzetti & associés pour un montant de 1 921,25 \$, taxes en sus.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires d'assurance des services de la Ville.

2010-08-244

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 30 juillet 2010 en tout ou en partie.

2010-08-245

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 781-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781 DE FAÇON À PERMETTRE DES FONDATIONS SUR PIEUX, PILOTIS ET PILASTRES POUR DES AGRANDISSEMENTS DE TYPE SOLARIUMS ET VERRIÈRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 781-1, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 781-1 – Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 781 de façon à permettre des fondations sur pieux, pilotis et pilastres pour des agrandissements de type solariums et verrières.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-08-246

SUJET: RÉCLAMATION DE M^{ME} DIANE DURAND PAQUET -
REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION
DES PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Demers Zajac Vena experts en sinistres inc. pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, division des petites créances, dans la cause portant le numéro 760-32-012776-094 intentée par M^{me} Diane Durand Paquet contre la Ville de Pincourt et al.

2010-08-247

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 12 000 \$ ADDITIONNEL
DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AFIN DE
FINANCER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR LE
PROJET DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE - SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 12 000 \$ additionnel du surplus accumulé non affecté afin de financer la contribution de la Ville pour le projet de l'alimentation électrique pour le déroulement d'activités spéciales de différents fournisseurs autorisés par la Ville.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste comptable 22-700-10-003.

2010-08-248

SUJET : AUTORISATION DE TENIR UNE RANDONNÉE CYCLISTE
FAMILIALE LE DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'une randonnée cycliste familiale dans les rues de Pincourt le dimanche 12 septembre 2010 selon le trajet déposé.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-08-249

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT CONCERNANT LA SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN SPORTIF SYNTHÉTIQUE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à signer la convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi de la subvention pour l'aménagement du terrain sportif synthétique à l'arrière de l'école secondaire du Chêne-Bleu, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente.

2010-08-250

SUJET : APPROBATION DU PROJET N^o 1292135-400 –
VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n^o 1292135-400 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2010-08-251

SUJET : SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DE LA 9^E AVENUE, DE L'AVENUE MGR LANGLOIS, DU CHEMIN DUHAMEL ET DE LA RUE BELLEVUE – DOSSIER NO. 00016697-1-71070(16)-2010-07-05-33

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 9^e Avenue, l'avenue Mgr Langlois, le chemin Duhamel et la rue Bellevue pour un montant subventionné de 57 500 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration de la 9^e Avenue, de l'avenue Mgr Langlois, du chemin Duhamel et de la rue Bellevue – Dossier (MTQ) no. 00016697-1-71070(16)-2010-07-05-33.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

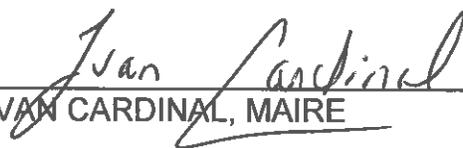
La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à 21 h 50.

2010-08-252

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 51, de lever la séance du 10 août 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 14 septembre 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-09-253

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40 d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 42 et s'est terminée à 19 h 59.

2010-09-254

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 août 2010, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-09-255

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal du 10 août 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-256

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-09).

2010-09-257

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2010 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2010-09).

2010-09-258

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2010

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2010 conformément au Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-259

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE LICENCES ATAMAN

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 30 novembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de 28 licences Ataman auprès de GFI Solutions d'affaires inc. au montant de 3 745,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq versements annuels égaux de 749,04 \$ à compter de l'exercice financier 2011.

2010-09-260

SUJET: VENTE DES LOTS 4 605 826 ET 4 622 239 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RESCISION DE LA RÉOLUTION N^o 2010-06-199

Considérant l'entente intervenue entre 9136-2921 Québec inc. et la Ville de Pincourt le 29 juin 2006;

Considérant l'entente intervenue le 13 septembre 2010 modifiant le prix de vente desdits lots, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De rescinder la résolution n^o 2010-06-199;

D'exclure du domaine public de la Ville de Pincourt les lots 4 605 826 et 4 622 239 du cadastre du Québec, ces lots n'étant plus d'utilité pour la Ville de Pincourt;

D'autoriser la vente des lots 4 605 826 et 4 622 239 du cadastre du Québec à 9136-2921 Québec inc.;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente desdits lots au prix de 0,50 \$ le pied carré; faite sans garantie légale et en ne fournissant que les titres actuellement en la possession de la Ville de Pincourt;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier à signer tout amendement nécessaire au bail emphytéotique portant le numéro d'enregistrement 15 135 818 afin de refléter la vente des lots 4 622 239 et 4 605 826 du cadastre du Québec;

Que les frais de la rédaction et de la publication de l'acte de vente soient à la charge de 9136-2921 Québec inc.

2010-09-261

SUJET: NOMINATION DE MADAME NATHALIE BOISVERT À TITRE DE TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Considérant que madame Nathalie Boisvert, embauchée le 12 août 2002, occupait le poste permanent d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers;

Considérant que madame Boisvert a remplacé temporairement madame Céline Bussièrès agissant alors comme trésorière et directrice des Services administratifs et financiers avant son congé sans solde;

Considérant que madame Bussièrès n'a pas réintégrée ses fonctions de trésorière et directrice - Services administratifs et financiers au 16 août 2010, soit à l'expiration du délai prévu à l'entente du 27 juillet 2009;

Considérant que madame Boisvert a satisfait aux attentes du poste intérimaire de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Nathalie Boisvert à titre de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers à compter du 15 septembre 2010;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Boisvert.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-262

SUJET: EMBAUCHE PERMANENTE DE MADAME CLAUDIE BOUTIN
À TITRE D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE - SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Considérant que madame Claudie Boutin occupe, depuis le 5 octobre 2009, le poste temporaire d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers, suivant la nomination temporaire de madame Nathalie Boisvert à titre de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers;

Considérant que madame Boisvert accepte sa nomination à titre de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers et que le poste d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers devient alors vacant;

Considérant que madame Boutin a satisfait aux attentes lors de son affectation temporaire à titre d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers;

Considérant que madame Boutin a démontré être la meilleure candidate pour le poste permanent d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées le 30 août 2010 en commission administrative spéciale, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche permanente de madame Claudie Boutin à titre d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers à compter du 1^{er} septembre 2010;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Boutin.

2010-09-263

SUJET: AUTORISATION D'ACCÈS AUX DOSSIERS DE LA VILLE DE
PINCOURT DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Considérant qu'il est souhaitable pour la Ville de Pincourt d'obtenir l'accès aux données électroniques pour la gestion de ses dossiers auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder par voie de résolution pour permettre ledit accès électronique et changer la personne répondante désignée auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, comme répondant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

D'autoriser l'accès aux dossiers électroniques de la Ville de Pincourt auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail par le directeur des ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre;

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le formulaire d'accès et de désignation d'un répondant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

2010-09-264

SUJET: LANCEMENT DU GROUPE DE SENTINELLES ET
AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE
MADAME MARYSE CHARTRAND INTITULÉE « VOYAGE
D'UNE VIE »

Considérant la formation d'un groupe de Sentinelles visant l'intervention et la prévention du suicide auprès des employés;

Considérant qu'il est souhaitable de parler du phénomène du suicide afin, notamment, de démystifier les tabous;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées le 30 août 2010 en commission administrative spéciale, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le lancement du groupe de Sentinelles et d'autoriser la tenue d'une conférence de madame Maryse Chartrand intitulée « Voyage d'une Vie » à l'Omni-Centre, le 13 octobre 2010;

D'inviter tous les employés et les citoyens de la Ville de Pincourt, ainsi que la population de la région, à ce lancement et à la conférence;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de service avec la firme Broki Inc.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-265

**SUJET: OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR
LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant l'appel d'offres lancé le 21 juin 2010 pour le renouvellement du contrat d'assurance collective pour les employés de la Ville de Pincourt;

Considérant que la soumission présentée le 12 juillet 2010 par Desjardins Sécurité Financière est conforme et est la plus basse;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées le 30 août 2010 en commission administrative spéciale, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat d'assurance collective à Desjardins Sécurité Financière pour une année à compter du 1^{er} octobre 2010 sauf l'assurance décès ou mutilation accidentels (DMA);

D'octroyer le contrat d'assurance décès ou mutilation accidentels (DMA) à la firme AXA Assurances inc. à compter du 1^{er} octobre 2010 pour une année, le tout selon les recommandations du Groupe Censeo, du directeur général et du directeur des ressources humaines;

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, à proposer les modifications, telles que recommandées en commission administrative spéciale le 30 août 2010, aux employés de la Ville de Pincourt;

De signifier à l'Industrielle Alliance la fin de contrat d'assurance collective le 30 septembre 2010;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat d'assurance collective avec Desjardins Sécurité Financière.

2010-09-266

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-09-267

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2009.

2010-09-268

SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATION DE 3 698 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 741, 742, 643, 644, 747 et 760, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, en date du 28 septembre 2010, au montant de 3 698 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Pincourt a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.					
	98,96460	481 000 \$	1,50000 %	2011	3,02731 %
		498 000 \$	1,90000 %	2012	
		515 000 \$	2,30000 %	2013	
		533 000 \$	2,65000 %	2014	
		1 671 000 \$	3,00000 %	2015	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.					
	98,27600	481 000 \$	1,50000 %	2011	3,08573 %
		498 000 \$	1,75000 %	2012	
		515 000 \$	2,15000 %	2013	
		533 000 \$	2,50000 %	2014	
		1 671 000 \$	2,85000 %	2015	



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.					
	98,40200	481 000 \$	1,60000 %	2011	3,10240 %
		498 000 \$	1,85000 %	2012	
		515 000 \$	2,25000 %	2013	
		533 000 \$	2,50000 %	2014	
		1 671 000 \$	2,90000 %	2015	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.					
	98,49200	481 000 \$	1,50000 %	2011	3,17136 %
		498 000 \$	1,85000 %	2012	
		515 000 \$	2,30000 %	2013	
		533 000 \$	2,70000 %	2014	
		1 671 000 \$	3,00000 %	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. s'est avérée la plus avantageuse.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 698 000 \$ de la Ville de Pincoort soit adjugée à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».



No de résolution
ou annotation

2010-09-269

VILLE DE PINCOURT

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 643, 644, 741, 742, 747 et 760 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 698 000 \$:

Règlement d'emprunt no.	Coût réel
643	563 413
644	1 585 700
741	634 000
742	19 900
747	341 200
760	553 787

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 698 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient en date du 28 septembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
117, boulevard Cardinal-Léger
Pincourt (Québec) J7V 7A8;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2010-09-270

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 741, 742, 643, 644, 747 ET 760 – RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 698 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 741, 742, 643, 644, 747 et 760, la Ville de Pincourt émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 28 septembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 741, 742, 747 et 760, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2010-09-271

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 741 ET 742 – RÉSOLUTION DE PROLONGATION

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt aura le 20 septembre 2010, un montant de 653 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 799 329 \$, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 741 et 742 ;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit en date du 28 septembre 2010; il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Pincourt emprunte 653 900 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de huit jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

2010-09-272

SUJET : ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION – SÉRIE BT – SOLDE EN CAPITAL NON AMORTI ESTIMÉ DE 10 811,85 \$ (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX)

Amendée par
Résolution no
2011-07-210

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acquitter en tout, le solde en capital non amorti **estimé**, se chiffrant à 10 811,85 \$ de l'obligation – Série BT (Société québécoise d'assainissement des eaux).

2010-09-273

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 30 août 2010

Commission des services aux citoyens :

- 17 août 2010

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique: (aucune)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)

2010-09-274

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES LE 10 NOVEMBRE 2010

Considérant l'approbation de la Commission administrative le 30 août 2010 , il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes et la politique administrative concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville numéro POL-ADM-TRE-1999-02-01.2, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2008 et antérieures et/ou des droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2009.

Seront soustraits de ladite vente pour non paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2008 et de droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2009, ayant un solde de moins de 100 \$.

Seront également soustraits de ladite vente pour non paiement de taxes les immeubles suivants :

Matricule	Emplacement
6724-00-8052-2-000-0000	Lot 1 724 459
6724-11-2649-8-000-0000	Lot 1 724 471
6827-04-4747-4-000-0000	300, 5 ^e Avenue

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, le 10 novembre 2010, à 11 heures.

2010-09-275

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 10 NOVEMBRE 2010

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Nathalie Boisvert, trésorière et directrice des Services administratifs et financiers, ou, en son absence, madame Claudie Boutin, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles si nécessaire lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 10 novembre 2010, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-276

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780 TEL QU'AMENDÉ – ZONE H6-02

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780 tel qu'amendé, de façon à créer une zone habitation unifamiliale, une zone habitation multifamiliale et une zone communautaire à même la zone H6-02 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Ce règlement aura pour effet de créer trois zones à même la zone H6-02. La portion sud de la zone H6-02 deviendra une zone « H. Habitation » destinée majoritairement à l'habitation unifamiliale, la partie nord de la zone H6-02 deviendra une zone « H. Habitation » destinée majoritairement à l'habitation multifamiliales et aux multiplex alors que le parc Taillon deviendra une zone « P. Communautaire ».

2010-09-277

SUJET: RENOUELEMENT DU CONTRAT « MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE » POUR LA 4^e ANNÉE, SOIT LA SAISON 2011 – ENT-08-05

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le « marquage de la chaussée » (ENT-08-05) pour la 4^e année, soit la saison 2011, avec le fournisseur "Entreprises L.V.G." au montant estimé de 72 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-520.

2010-09-278

SUJET: AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES ST-PATRICK, EDGEWATER ET DU CHÊNE-BLEU POUR LES SAISONS 2010-2011 ET 2011-2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service des Travaux publics à aller en appel d'offres par invitation pour le déneigement des écoles St-Patrick, Edgewater et du Chêne-Bleu pour les saisons 2010-2011 et 2011-2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-279

SUJET : AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR
L'ACHAT D'UN CAMION PORTEUR SIX (6) ROUES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service des Travaux publics à aller en appel d'offres par invitation pour l'achat d'un camion porteur six (6) roues.

2010-09-280

SUJET : AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
LOCATION, CLÉS EN MAIN D'UNE DURÉE DE CINQ (5)
ANS, DE DEUX (2) ÉQUIPEMENTS SOIT UNE CHARGEUSE
ET UNE RÉTROCAVEUSE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service des Travaux publics à aller en appel d'offres public pour la location, clés en main d'une durée de cinq (5) ans, de deux (2) équipements, soit une chargeuse et une rétrocaveuse.

2010-09-281

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – SEPTEMBRE 2010 –
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES
TECHNIQUES – PLANIFICATION DES TRAVAUX

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif suivant :

A) LES PAVAGES THÉORET INC.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 77 345,22 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 6, pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

B) TECHNIPARC

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 321 086,90 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les travaux de construction pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique – Lot 1.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 21 h 25 et s'est terminée à 23 h 27.

2010-09-282

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 23 h 28 de lever la séance du 14 septembre 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 12 octobre 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

2010-10-283

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 40.

2010-10-284

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2010 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-10-285

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal du 14 septembre 2010.

2010-10-286

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-10-287

SUJET: ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION – SÉRIE BP – SOLDE EN CAPITAL NON AMORTI ESTIMÉ DE 36 557,70 \$ (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acquitter en tout, le solde en capital non amorti estimé, se chiffrant à 36 557,70 \$ de l'obligation – Série BP (Société québécoise d'assainissement des eaux).

Que ce paiement soit financé par le surplus non réservé et soit imputé au poste 02-414-07-818.

2010-10-288

SUJET: ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

Amendée par
Résolution
2010-11-317

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 7 octobre 2009 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2014, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Considérant l'appel d'offres en 2009 pour une période de cinq ans, réalisé pour le Regroupement Laurentides-Outaouais ;

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet d'accepter la soumission de Courtier Multi-Plus / Courtage d'assurances Claude Hétu inc. pour ce qui est de l'assurance des biens, bris de machines et délits et celle de Lemieux, Ryan & Associés inc. pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 225 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 100 000 \$, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 1^{er} novembre 2011 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Courtier Multi-Plus / Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Bris des machines	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Délits	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Responsabilité primaire	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité complémentaire	Elliot Risques Spéciaux	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité municipale	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés
Automobile des propriétaires	Aviva	Lemieux, Ryan & Associés

De verser, pour le terme 2010-2011, la prime de la Ville soit 70 289 \$ incluant les taxes aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soit Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc.

De verser la somme de 9 468 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2010-2011 ainsi que la somme de 10 114 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

Que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

2010-10-289

SUJET : ANNULLATION DES SOLDES DE RÉSERVE AFFECTÉS À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'annuler les soldes de réserve affectés aux divers projets ci-après énumérés :

	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
1.	Des engagements au 31-12-2003	11 113 \$
2.	Feu de circulation / voie de service	8 295 \$
3.	De l'anneau de patinage	1 767 \$
4.	Des rénovations de l'Hôtel de Ville	489 \$
5.	Achat d'un surpresseur	11 317 \$
6.	Remise à l'état naturel d'une portion de la rue des Chardonnerets	2 871 \$
7.	Ameublement de l'Hôtel de Ville	1 649 \$
8.	Acquisition d'un classeur pour les ressources humaines	5 \$
9.	Mandat des eaux pluviales	405 \$
10.	Des engagements 2007	5 637 \$
11.	Thermographie des panneaux électriques	205 \$
12.	Installation d'un pont sur la piste cyclable du Boul. Cardinal-Léger face à l'Omni-Centre	2 000 \$
13.	Mobilier de parc	810 \$
14.	Système d'éclairage sous-marin de la piscine municipale	965 \$
15.	Mandat de Génivar – Plan usine	720 \$
16.	Mandat de Génivar – Relevé usine	622 \$

2010-10-290

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2010

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 28 septembre 2010

Commission des services aux citoyens :

- 21 septembre 2010

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique:

- 13 septembre 2010

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-10-291

AVIS DE MOTION - TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2011, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-292

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2011 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-293

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2011 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-294

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2011 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-10-295

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2011 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-296

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-4 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de Règlement numéro 780-4 modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la nouvelle zone H6-09 à même une partie de la zone H6-02;
- b) autoriser dans cette nouvelle zone H6-09 les usages de la classe d'usages h1 (habitation unifamiliale) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- c) créer la nouvelle zone P6-10 à même une partie de la zone H6-02;
- d) autoriser dans cette nouvelle zone P6-10 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- e) créer la nouvelle zone P6-11 à même une partie de la zone H6-02 et une partie de la zone H6-03;
- f) autoriser dans cette nouvelle zone P6-11 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 9 novembre 2010 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2010-10-297

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR LE KIOSQUE DES BÂTISSEURS – PROJET NUMÉRO TPGE-2010-505

Considérant l'approbation du projet numéro TPGE-2010-505, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de pièces et accessoires pour le kiosque des Bâtisseurs au parc Olympique auprès de divers fournisseurs reconnus pour un montant ne dépassant pas 200 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro TPGE-2010-505 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-700-20-074.

2010-10-298

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ST-PATRICK ET EDGEWATER ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le déneigement des écoles primaires St-Patrick et Edgewater auprès de « Germain Leduc » au montant de 13 996,50 \$ pour l'année 2010/2011, et de 14 617,31 \$ pour l'année 2011/2012 (toutes taxes incluses), et auprès des « Serres Gabriel et Fils » pour le déneigement de l'école secondaire du Chêne Bleu au montant de 15 520,31 \$ pour l'année 2010/2011, et de 15 802,50 \$ pour l'année 2011/2012 (toutes taxes incluses).

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-799-00-521.

2010-10-299

SUJET : SERVICES AUX SINISTRÉS – LETTRE D'ENTENTE D'UN AN AVEC RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE D'UNE AUTRE ANNÉE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Considérant l'approbation de la Commission de Sécurité publique du 4 octobre 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente de « Services aux sinistrés » d'une durée d'un an avec renouvellement automatique d'une autre année entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge, au montant annuel per capita de 14 cents (0,14 \$) pour 2011 et au montant annuel per capita de 15 cents (0,15 \$) pour 2012, selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-495.

2010-10-300

SUJET : REMERCIEMENTS À DEUX POMPIERS DU SERVICE D'URGENCE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LEURS ANNÉES DE SERVICE À LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le départ des pompiers, Messieurs Michel Leroux et Pierre Ranger, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Michel Leroux pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les vingt-six (26) dernières années, à titre de lieutenant du Service d'urgence et de sécurité publique.

De remercier monsieur Pierre Ranger pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les dix-sept (17) dernières années, à titre de pompier du Service d'urgence et de sécurité publique.

Qu'une copie de cette résolution leur soit envoyée.

2010-10-301

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2010 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DIVISION DONNÉES TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les honoraires professionnels suivants :

A) CDGU

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 14 489 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour les honoraires professionnels, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthétique.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

B) LES ENTREPRISES C.SAUVÉ INC.

Pour le projet SLC-2009-604 la somme de 15 453,07 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 6 pour les travaux d'aménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

C) TECHNIPARC

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 215 636,30 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthétique – Lot 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

2010-10-302

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N° 2010-04-121, PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2010 – DIVISION GÉNIE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n° 2010-04-121, Paiements mensuels – Avril 2010 – Division Génie, pour changer le numéro de projet « TEC-09-004 » par « SLC-2007-610 ».

2010-10-303

SUJET: PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE CONSOLIDATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – ANNÉES 2011, 2012, 2013

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un montant annuel de 6 500 \$ pour les années 2011, 2012 et 2013, à titre de participation financière de la Ville de Pincourt au projet de consolidation et de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, monsieur Gilles Farand, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux maires des Villes de l'Île-Perrot ainsi qu'à monsieur Michel Bourbonnais, président de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

2010-10-304

SUJET: SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – DEMANDE DE CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de la SDPHPM afin que la Ville de Pincourt cautionne le prêt qu'ils entendent contracter lors du financement de leur projet du Pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT le partenariat, déjà établi, entre la Ville de Pincourt avec la SDPHPM, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de cautionnement du prêt dans le cadre de la demande de financement de la SPHPM pour le projet de Pavillon multifonctionnel.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 21 h 14.

2010-10-305

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 15, de lever la séance du 12 octobre 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **9 novembre 2010**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 780-4:

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 780-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À

- A) CRÉER LA NOUVELLE ZONE H6-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H6-02;
- B) AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE H6-09 LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES H1 (HABITATION UNIFAMILIALE) ET PRESCRIRE LES NORMES PARTICULIÈRES QUI S'Y APPLIQUENT;
- C) CRÉER LA NOUVELLE ZONE P6-10 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H6-02;
- D) AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE P6-10 LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES P1 (USAGE COMMUNAUTAIRE EXTENSIF) ET PRESCRIRE LES NORMES PARTICULIÈRES QUI S'Y APPLIQUENT;
- E) CRÉER LA NOUVELLE ZONE P6-11 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H6-02 ET UNE PARTIE DE LA ZONE H6-03;
- F) AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE P6-11 LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES P1 (USAGE COMMUNAUTAIRE EXTENSIF) ET PRESCRIRE LES NORMES PARTICULIÈRES QUI S'Y APPLIQUENT;

PRÉSENCES

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Arçon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Madame Nicole Drouin, greffière, monsieur Michel Perrier, directeur général et monsieur Richard Dubois, directeur du service de l'aménagement du territoire

Le premier projet de Règlement numéro 780-4 a été approuvé le 12 octobre 2010 par la résolution numéro 2010-10-296. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 28 octobre 2010 et publié le 29 octobre 2010.

Le 9 novembre 2010, à 19 h10, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Vingt-deux (22) personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée à 19 h 16.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 novembre 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-11-306

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 40.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le Maire, Yvan Cardinal, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Pincourt en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2010-11-307

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-11-308

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2010.

2010-11-309

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2010 ainsi que pour le mois d'octobre 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (listes numéro MP-2010-10 et MP-2010-11)

2010-11-310

SUJET: AUTORISATION AU CIT LA PRESQU'ÎLE POUR LA VENTE DE PUBLICITÉ SUR LES ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution CIT-10-02-022 – Autorisation pour permettre la publicité sur les abribus, adoptée par le CIT La Presqu'Île à sa séance régulière tenue le 25 février 2010;

Considérant que les recettes provenant de la vente de publicité sur les abribus appartenant à la Ville de Pincourt seront déduites des quotes-parts de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le CIT La Presqu'Île à vendre de la publicité sur les abribus appartenant à la Ville de Pincourt.

2010-11-311

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour les mois de septembre et octobre 2010 conformément au Règlement numéro 716.

2010-11-312

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – SERVEUR SUN – RETOUR EN MODE LOCAL DU SERVICE IMMONET

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 30 novembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'achat d'un serveur SUN et des accessoires connexes de GFI Solutions d'affaires inc. au montant de 4 080,43 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 versements annuels égaux de 816,08 \$ à compter de l'exercice financier 2011.

2010-11-313

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – SERVEUR ET ÉQUIPEMENTS – RETOUR EN MODE LOCAL DE LA BUREAUTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 30 novembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'achat d'un serveur et des équipements connexes de LOB inc. au montant de 9 903,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 versements annuels égaux de 1 980,62 \$ à compter de l'exercice financier 2011.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-11-314

SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt.

2010-11-315

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

CONSIDÉRANT les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-11-316

SUJET: DÉPÔT DU 2^E RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du 2^e rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2010.

2010-11-317

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N^O 2010-10-288 - ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2010-10-288 en changeant le montant de « 70 289 \$ » - prime de la Ville pour le terme 2010-2011 - par le montant de « 73 865 \$ ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-11-318

SUJET: APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉS SOUMISE DANS LA REDDITION DE COMPTES FINALE

CONSIDÉRANT l'approbation du programme de remboursement de la taxe d'accise 2006-2009, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la programmation des travaux révisés soumise dans la reddition de comptes finale.

2010-11-319

SUJET: DEMANDE D'UNE OU DES CARTE(S) DE CRÉDIT COMMERCIALE(S) « AFFAIRES » - SERVICES DE CARTES DESJARDINS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que M. Yvan Cardinal, maire, et M^{me} Nathalie Boisvert, trésorière, soient autorisés à présenter à SERVICES DE CARTES DESJARDINS, une demande d'émission de carte(s) de crédit commerciale(s) « Affaires » et d'un ou des prêts à terme « Financement Accord D » au nom de la Ville de Pincourt.

Que lesdits représentants soient autorisés à signer au nom de la Ville de Pincourt tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

2010-11-320

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 25 octobre 2010

Commission des services aux citoyens : (aucun)

Commission de sécurité publique :

- 4 octobre 2010



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission technique:

- 18 octobre 2010

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2010-11-321

SUJET: DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2010-11-322

SUJET: ENTENTE COMMUNE POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS
POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT – SERVICES PRO-
FESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VI-
SANT LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS
EN LOISIR SUR L'ÎLE-PERROT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.5 de la Loi sur
les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), toute municipalité peut
conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de
demander des soumissions pour l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté de la Ville de L'Île-Perrot,
la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, la Ville de Pincourt et la
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil de procéder en commun à un
appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une
étude visant la mise en place d'une Régie des équipements en
loisir sur l'Île Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Maire, M. Yvan Cardinal, et le directeur général, M.
Michel Perrier, ou en son absence la greffière, M^{me} Nicole Drouin,
à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt une entente à
intervenir avec la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Notre-Dame-de-
L'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil dans le but
de demander des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de
services professionnels pour la réalisation d'une étude visant la
mise en place d'une Régie des équipements en loisir sur l'Île
Perrot.



No de résolution
ou annotation

2010 -11-323

VILLE DE PINCOURT

**SUJET: COMITÉ DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VISANT LA MISE EN
PLACE D'UNE RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR SUR
L'ÎLE PERROT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisir sur l'Île Perrot;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres et qu'il y a lieu de former un comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner monsieur Michel Leduc, directeur du service récréatif de la Ville de l'Île-Perrot, monsieur Patrick Lafleur, directeur du service récréatif de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, monsieur Simon Grenier, directeur des loisirs et services communautaires de la Ville de Pincourt et madame Ginette Roy, directrice générale de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour siéger sur le comité de sélection qui évaluera individuellement les soumissions déposées dans le cadre de l'offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisir sur l'Île Perrot.

De désigner madame Lucie Coallier, greffière de la Ville de l'Île-Perrot pour agir à titre de secrétaire dudit comité.

2010-11-324

**SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 780-4 –
MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES H6-02 ET H6-03**

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 780-4 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la nouvelle zone H6-09 à même une partie de la zone H6-02;
- b) autoriser dans cette nouvelle zone H6-09 les usages de la classe d'usages h1 (habitation unifamiliale) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- c) créer la nouvelle zone P6-10 à même une partie de la zone H6-02;
- d) autoriser dans cette nouvelle zone P6-10 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- e) créer la nouvelle zone P6-11 à même une partie de la zone H6-02 et une partie de la zone H6-03;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- f) autoriser dans cette nouvelle zone P6-11 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent.

2010-11-325

SUJET: TRANSACTION ET REÇU-QUITTANCE – COUR SUPÉRIEURE
NUMÉRO 760-17-001707-085

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par M. Michel Perrier, directeur général, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une Transaction et reçu-quitteance intervenue entre la Ville de Pincourt, 9154-5426 Québec inc., Les Excavations Gilbert Théorêt inc. et Genivar Groupe Conseil inc. dans le dossier de la Cour Supérieure, district de Beauharnois, portant le numéro 760-17-001707-085.

2010-11-326

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE REMORQUE 81 PO. X 16 PI.

À la suite d'une analyse de prix faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une remorque de 81 pouces x 16 pieds auprès de « Trailgo Inc. », au montant de 7 185,60 \$, taxes en sus.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 437,12 \$, taxes en sus, à compter de l'exercice financier 2011.

2010-11-327

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR JOHN DEERE
2305 DOM MFWD CUT

À la suite d'une analyse de prix faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat d'un tracteur John Deere 2305 DOM MFWD CUT, auprès de « Agritex Vaudreuil-Dorion », au montant de 10 800 \$, taxes en sus.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-085.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 160 \$, taxes en sus, à compter de l'exercice financier 2011.

2010-11-328

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE SURPLUS LIBRE - ACHAT D'UN CAMION PORTEUR 6 ROUES

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'un camion 6 roues avec cabine courte auprès du plus bas soumissionnaire conforme « Centre du camion Parkway Isuzu » au montant de 46 144 \$, taxes en sus.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le surplus libre et soit imputée au poste comptable 22-300-40-084.

2010-11-329

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SABLE ABRASIF ET MANUFACTURÉ POUR L'ANNÉE 2010-2011 – TP-10-07

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur des Services des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sable abrasif et de sable manufacturé pour l'année 2010-2011 auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Transports Réjean Legault et Fils » pour la somme de 21 950 \$ pour le sable abrasif et de 8 600 \$ pour le sable abrasif manufacturé, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-621.



No de résolution
ou annotation

2010-11-330

Amendée par
Résolution no.
2011-05-165

VILLE DE PINCOURT

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FAISABILITÉ TECHNICO-COMMERCIALE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET GL&V CANADA INC. - DIVISION EWT POUR L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION D'ÉLECTRO-DÉSHYDRATATION LINÉAIRE CINETIK® À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant les résultats d'une étude préliminaire effectuée en juin 2010 par GL&V Canada inc. – Division EWT pour l'électro-déshydratation linéaire des boues de l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant les économies d'échelle importantes que représenterait cette solution au chapitre de la disposition des boues;

Considérant que GL&V Canada inc. – Division EWT est la seule entreprise proposant cette technologie;

Considérant l'article 573.3, 2°, de la Loi sur les cités et villes et l'étude préparée le 16 septembre 2010 par Bureau d'Études Techniques S. Piché inc.;

Considérant que la Ville de Pincourt désire incorporer cette technologie dans la phase I de la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une entente de faisabilité technico-commerciale avec GL&V Canada inc. – Division EWT pour l'implantation d'une solution d'électro-déshydratation linéaire CINETIK® à l'usine de traitement des eaux usées;

D'autoriser à cette fin une dépense n'excédant pas 240 000 \$ en 2010 à être financée par le surplus libre et imputée au poste comptable 22-400-40-085;

Que cette dépense soit applicable à l'achat de l'équipement au coût de 420 000 \$, taxes en sus, si les tests s'avèrent concluant.

2010-11-331

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – AUGMENTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, PHASE 1 – PROJET SPÉCIAL ET D'APPEL D'OFFRES GEN-2008-312

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite aux changements nécessaires pour la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, soit l'ajout de dessablage et monte-charge, d'augmenter le contrat de 89 615,68 \$, taxes en sus, pour les services professionnels de génie pour le projet de mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration, phase 1 au Consortium Genivar / Axor

Que cette dépense pour le projet spécial et l'appel d'offres GEN-2008-312 soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste comptable 22-400-10-036.

2010-11-332

SUJET: AUGMENTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE – PROJET DE MODERNISATION DU POSTE DE POMPAGE NO. 3

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'augmenter de 6 000 \$, taxes en sus, le paiement à Genivar société en commandite, des honoraires professionnels du projet P118512 pour la préparation des plans et devis pour la rénovation et la mise aux normes du poste de pompage numéro 3 incluant l'ajout d'un groupe électrogène d'urgence, l'ajout d'un bâtiment de service au-dessus du poste de pompage sous terrain et l'utilisation de pompes auto amorçantes au lieu de pompes submersibles.

Que cette dépense soit financée par le fonds général et imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

2010-11-333

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à Genivar société en commandite, des honoraires professionnels pour les relevés topographiques et la mise en plan de l'intersection de la 5^e Avenue et du chemin Duhamel au montant de 3 500 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée par le fonds général et imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-11-334

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE POUR BRANCHER LA RUE BOYER

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à Genivar société en commandite des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'installation d'une conduite sanitaire pour brancher la rue Boyer au poste de pompage au montant de 8 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée par le fonds général et imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

2010-11-335

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE SÉGUIN À TITRE DE LIEUTENANT DE LA DIVISION PROTECTION INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination de monsieur Stéphane Séguin à titre de lieutenant de la Division protection incendie de la Ville de Pincourt effective rétroactivement au 1^{er} novembre 2010.

2010-11-336

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2010 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les honoraires professionnels suivants :

A) CDGU

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 14 489,76 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 3, pour les honoraires professionnels, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthétique.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

B) TECHNIPARC

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 71 806,86 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

n° 3, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthétique – Lot 1

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

2010-11-337

SUJET: AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) – SUIVI DE LA RÉOLUTION POUR LA GARE UNIQUE SUR L'ÎLE-PERROT

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges numéro 10-10-27-18;

CONSIDÉRANT la correspondance du 19 août dernier du président et directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif de la MRC numéro CA 10-07-07-15 réitérant sa demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Conseil intermunicipal de Transport La Presqu'île pour l'aménagement d'une gare unique sur L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT l'étude « Élaboration d'un concept de gare intermodale en vue de la consolidation des gares sur L'Île-Perrot » élaborée avec les représentants de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), du ministère des Transports et de la MRC, datée d'avril 2001;

CONSIDÉRANT que les conclusions de l'étude relative à la localisation d'une nouvelle gare intermodale ont été acceptées par la MRC et intégrées au schéma d'aménagement révisé (SAR);

CONSIDÉRANT les impacts de la localisation de cette infrastructure sur l'aménagement du territoire pour les municipalités de l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que la population sur l'Île-Perrot est en constante augmentation;

CONSIDÉRANT que l'évolution de la demande et de l'offre en transport collectif sur l'Île-Perrot nécessite l'implantation urgente de la gare unique sur l'Île-Perrot comme prévu au schéma d'aménagement révisé et demandé par le Conseil intermunicipal de Transport La Presqu'île;

CONSIDÉRANT les résolutions déjà transmises à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) par la MRC relatives à la construction d'une gare intermodale sur l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'intégrer, conformément au schéma d'aménagement révisé, une gare unique sur l'Île-Perrot et appuie le Conseil intermunicipal de Transport La Presqu'Île ainsi que la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le projet de la gare unique intermodale sur l'Île-Perrot;

Que la Ville de Pincourt envoie cette résolution à monsieur le président et directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), Joël Gauthier, à monsieur le député de Vaudreuil, Yvon Marcoux, à madame la directrice générale du Conseil intermunicipal de transport, Manon Charest et à monsieur le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Guy-Lin Beaudoin.

2010-11-338

SUJET: SOCIÉTÉ D'HABITATION ABORDABLE DE VAUDREUIL-SOULANGES (SHAVS) – RESCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-01-026

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 780-4 modifiant le zonage de la zone H6-02 et ayant pour effet que le projet original d'aménagement de logements abordables dans la zone H6-02 ne peut être réalisé sur les lots 1 720 557, 1 724 149 à 1 724 151, 1 724 313 à 1 724 328, 1 724 411 à 1 724 448, 1 720 466, 1 720 469 et 1 720 470, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la présente résolution, de rescinder la résolution numéro 2010-01-026 intitulé : « Mandat à Me Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession des lots 1 720 557, 1 724 149 à 1 724 151, 1 724 313 à 1 724 328, 1 724 411 à 1 724 448, 1 720 466, 1 720 469 et 1 720 470 à la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges (SHAVS) – rescision de la résolution numéro 2009-10-349.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 21 h 04.

2010-11-339

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

À 21 h 05, de lever la séance du 9 novembre 2010.

Yvan Cardinal

YVAN CARDINAL, MAIRE

Nicole Drouin

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 14 décembre 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-12-340

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

2010-12-341

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-12-342

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-12-343

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2010-12).

2010-12-344

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE NOVEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2010 conformément au Règlement numéro 716.

2010-12-345

SUJET: SUSPENSION ET CONGÉDIEMENT DE MONSIEUR SERGE
RANGER – JOURNALIER-OPÉRATEUR – SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Serge Ranger est suspendu pour enquête depuis le 12 novembre 2010 suite à l'information qu'il nous a donnée à l'effet que son permis de conduire a été suspendu pour une période de 2 ans;

Considérant que l'enquête démontre que monsieur Serge Ranger ne possède pas la qualification requise pour occuper le poste de journalier opérateur depuis la révocation de son permis de conduire le 29 septembre 2010;

Considérant que monsieur Serge Ranger n'a pas informé immédiatement l'employeur de la révocation de son permis de conduire ayant attendu plus d'un mois avant de l'informer;

Considérant que l'enquête a permis de découvrir que le permis de conduire de monsieur Serge Ranger avait déjà été révoqué auparavant et que ce dernier n'avait pas informé la Ville de ce fait;

Considérant que, malgré la révocation de son permis de conduire, monsieur Serge Ranger a opéré des véhicules appartenant à la Ville de Pincoirt, ce qui aurait pu avoir des conséquences importantes pour la Ville;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que monsieur Serge Ranger a menti ou camouflé la vérité aux représentants de l'employeur à quelques reprises lors de l'enquête disciplinaire qu'ils ont faite;

Considérant les conséquences qu'auraient pu avoir les gestes posés par monsieur Serge Ranger pour la Ville;

Considérant la perte de confiance envers monsieur Serge Ranger;

Considérant qu'en raison de cette perte de confiance, la Ville ne peut plus tolérer que monsieur Serge Ranger demeure à son emploi;

Considérant l'intérêt de la Ville, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la suspension de monsieur Serge Ranger imposée le 12 novembre 2010;

De ne pas rémunérer monsieur Serge Ranger pendant cette période de suspension;

De mettre fin à l'emploi de monsieur Serge Ranger à compter de ce jour.

2010-12-346

SUJET DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL BERGERON, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Michel Bergeron, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 1^{er} novembre 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 14 janvier au 30 mars 2011 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Bergeron, préposé à l'entretien des bâtiments municipaux – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 14 janvier au 30 mars 2011 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2010-12-347 SUJET: AUGMENTATION SALARIALE AU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une augmentation salariale générale de 1,14% au personnel cadre de la Ville de Pincourt à compter du 1er janvier 2011.
- 2010-12-348 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.
- 2010-12-349 SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2011 DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2011 de Transport Soleil Inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2011 au montant de 19 870 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923
- 2010-12-350 SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ILE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2011 DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2011 de la Régie de l'eau de l'île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2011 au montant de 1 448 992 \$ imputé aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-12-351

SUJET: APPROBATION DU BUDGET 2010 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2010 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 9 novembre 2010.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 28 050 \$

2010-12-352

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 ET DU PROGRAMME QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2010 À 2015 DU CIT DE LA PRESQU'ÎLE ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2011 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2011 et du programme quinquennal des immobilisations 2010 à 2015 du CIT de la Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2011 au montant de 784 948 \$ imputé aux postes budgétaires 02-370-00-925 et 02-370-00-924.

2010-12-353

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 22 novembre 2010

Commission des services aux citoyens :

- 16 novembre 2010

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique:

- 15 novembre 2010



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)

2010-12-354

SUJET: TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET CRÉANCES IMPAYÉES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, le taux d'intérêt exigible sur les taxes, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, ainsi que sur les créances impayées avant le 1^{er} janvier 2011, soit fixé à TREIZE POURCENT (13%) par année.

2010-12-355

SUJET: AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour augmenter le fonds de roulement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-12-356

SUJET: DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du compte rendu relatif à la vente pour non paiement de taxes du 10 novembre 2010.

2010-12-357

SUJET: DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2011

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011.

2010-12-358

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-4 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-4, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-4 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la nouvelle zone H6-09 à même une partie de la zone H6-02;
- b) autoriser dans cette nouvelle zone H6-09 les usages de la classe d'usages h1 (habitation unifamiliale) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- c) créer la nouvelle zone P6-10 à même une partie de la zone H6-02;
- d) autoriser dans cette nouvelle zone P6-10 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- e) créer la nouvelle zone P6-11 à même une partie de la zone H6-02 et une partie de la zone H6-03;
- f) autoriser dans cette nouvelle zone P6-11 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent.

2010-12-359

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, selon l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes*, la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Pincourt telle que déposée par M^{me} Nicole Drouin, greffière.

2010-12-360

SUJET : AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX NUMÉRO 716 – FORMATION DES COMITÉS DE SÉLECTION

Monsieur le conseiller Michel Pratte annonce qu'un règlement amendant le règlement numéro 716 afin de déléguer au directeur général de la Ville le pouvoir de former les comités de sélection, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-12-361

SUJET : AUTORISATION DE LOCATION CRÉDIT/BAIL POUR DEUX CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES – APPEL D'OFFRES TP-10-06

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la location crédit-bail pour deux chargeuses-rétrocaveuses, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Hewitt Equipment Ltée » répartie comme suit :

Rétrocaveuse # 1 : 3 720,19 \$ / mois x 60 mois + valeur de rachat de 41 000,00 \$, taxes en sus

Rétrocaveuse # 2 : 2 798,23 \$ / mois x 60 mois + valeur de rachat de 41 000,00 \$, taxes en sus

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-513

2010-12-362

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2011

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité «Hiver en fête» au parc Olympique le samedi 29 janvier 2011 et de permettre les activités suivantes :

- campement scout avec feu de joie (nuit du 28 au 29 janvier)
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration
- mini-ferme
- circulation et stationnement de véhicules de service
- animation et jeux divers
- cerfs-volants acrobatiques
- pêche sur glace

2010-12-363

SUJET: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Considérant que le programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés vise à permettre aux municipalités de se doter de politiques visant à améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

Considérant que la Ville de Pincourt désire se doter de telles politiques dans le but de mieux desservir les familles et les aînés sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt a créé un comité au sein du Conseil municipal, composé de monsieur le maire Yvan Cardinal, madame la conseillère Marie-Andrée Laliberté et de messieurs les conseillers Jim Miron et Stéphane Boyer;

Considérant qu'il est de la volonté de la Ville de Pincourt d'assumer sa part des dépenses admissibles et des coûts continus d'application de ces politiques, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

De nommer le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à titre de signataire délégué pour tout document relatif à la présentation de la demande ainsi qu'au protocole d'entente à intervenir ultérieurement avec le ministère de la Famille et des Aînés.

2010-12-364

SUJET : AUGMENTATION SALARIALE AUX POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une augmentation salariale générale de 1,14 % aux pompiers volontaires de la Ville de Pincourt à compter du 1^{er} janvier 2011.

De majorer les séances d'entraînement à 32,19 \$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 2011.

2010-12-365

SUJET : AUGMENTATION SALARIALE AUX BRIGADIERS SCOLAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une augmentation salariale générale de 2,02 \$ l'heure aux brigadiers scolaires de la Ville de Pincourt à compter du 1^{er} décembre 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-12-366

Rescindé par
Résolution no.
2011-04-115

SUJET : AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE FACTURATION POUR LE TRAITEMENT DES APPELS INITIAUX D'INCENDIE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente définissant les modalités de facturation pour le traitement des appels initiaux d'incendie entre la Ville de Pincourt et la Ville de l'Île-Perrot.

2010-12-367

Rescindé par
Résolution no.
2011-04-115

SUJET : AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LE TRAITEMENT DES APPELS INITIAUX D'INCENDIE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de l'entente sur « Le traitement des appels initiaux d'incendie » entre la Ville de Pincourt et la Ville de l'Île-Perrot.

2010-12-368

SUJET : AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement concernant l'établissement du Service de sécurité incendie de la Ville de Pincourt et remplaçant les règlements numéros 345 et 436, tels que modifiés, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-12-369

SUJET : APPROBATION DU PROJET NO G32080- BELL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° G32080 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-12-370

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 812 –
AUGMENTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE
GÉNIE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE
SPORTIVE SYNTHÉTIQUE – PROJET NUMÉRO SLC-2007-610

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une augmentation de 10 400 \$, taxes en sus, du
contrat pour les services professionnels de génie pour le projet
d'aménagement d'une surface sportive synthétique à la firme
CDGU, suite à des demandes de modification au projet, soit entre
autre le retrait de gazon artificiel des zones de but.

D'autoriser la trésorière à payer la dépense suivante :

A) CDGU

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 10 400 \$, taxes en
sus, représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour
les services professionnels de génie pour le projet
d'aménagement d'une surface sportive synthétique.

Que cette dépense pour ce projet soit financée par le règlement
812 et imputée au poste budgétaire 22-700-10-043

2010-12-371

SUJET : PAIEMENT MENSUEL FINAL – DÉCEMBRE 2010 –
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES
TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif final sui-
vant :

A) L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC.

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 378 713,96 \$ toutes
taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement
n° 1 final, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthé-
tique - lot 2.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-
043.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-12-372

SUJET: ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIRS SUR L'ÎLE PERROT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisirs sur l'Île Perrot;

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 novembre 2010, 10 h, une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre de services par le comité de sélection formé à cette fin et les résultats de l'évaluation;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de services professionnels visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisirs sur l'Île Perrot à la firme « Groupe Conseil BC2FP » sise au 296, Saint-Paul ouest, Montréal, Québec, H2Y 2A3, pour un montant forfaitaire de 20 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 29 novembre 2010.

Que, conformément à l'entente intervenue entre les municipalités de L'Île-Perrot, Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil, ce coût soit partagé entre chacune des municipalités comme suit :

Villes	Population	%	\$ taxes en sus
L'Île-Perrot	10 356	28,38	5 675,45 \$
Pincourt	13 600	37,27	7 453,28 \$
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 567	28,95	5 791,09 \$
Terrasse-Vaudreuil	1 971	5,37	1 080,18 \$
Totaux	36 494	100%	20 000,00 \$

D'autoriser à cette fin une dépense pour la Ville de Pincourt de 8 040,22 \$, nette de ristourne.

Que cette dépense soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 02-710-00-410.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 06. et s'est terminée à 20 h 35.



No de résolution
ou annotation

2010-12-373

VILLE DE PINCOURT

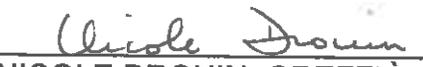
SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, de lever la séance du 14 décembre 2010.



YVAN CARDINAL, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi, le 15 décembre 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2011
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2011-2012-2013
5. a) Adoption du règlement numéro 813 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2011
5. b) Adoption du règlement numéro 814 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2011
5. c) Adoption du règlement numéro 815 - règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2011
5. d) Adoption du règlement numéro 577A-2011 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
5. e) Adoption du règlement numéro 577E-2011 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-12-374

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 15 décembre 2010.

2010-12-375

SUJET: APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2010.

2010-12-376

SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2011 comme suit :

	<u>Budget 2011</u>
<u>Revenus</u>	
Taxes	16 732 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	357 400 \$
Transferts	508 800 \$
Services rendus	712 400 \$
Imposition de droits	449 700 \$
Amendes et pénalités	96 000 \$
Intérêts	128 600 \$
Autres revenus	<u>13 500 \$</u>
	<u>18 998 400\$</u>
<u>Charges</u>	
Administration générale	2 653 645 \$
Sécurité publique	2 549 000 \$
Transport	3 676 000 \$
Hygiène du milieu	4 891 360 \$
Santé et bien-être	109 530 \$
Aménagement, urbanisme et développement	497 985 \$
Loisirs et culture	2 268 210 \$
Frais de financement	731 570 \$
	<u>17 377 300\$</u>



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	<u>1 621 100\$</u>
Conciliation à des fins fiscales	
<u>Financement</u>	
Remboursement de la dette à long terme	(2 117 900 \$)
<u>Affectations</u>	
Activités d'investissement	(9 200 \$)
Surplus accumulé affecté	641 700 \$
Réserves financières et fonds réservés	<u>(135 700 \$)</u>
	<u>1 621 100\$</u>
<u>Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales</u>	<u>Ø</u>

- 2010-12-377 SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2011-2012-2013
- PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2011-2012-2013, tel que déposé, comportant quarante-six (46) projets et formant un total de 26 918 100 \$.
- 2010-12-378 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 813 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2011
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 813, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 813 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2011.
- 2010-12-379 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 814 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2011
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 814, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 814 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2011.

2010-12-380

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 815 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 815, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 815 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2011.

2010-12-381

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2011 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2011 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577A-2011, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577A-2011 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2010-12-382

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2011 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2011 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577E-2011, l'avoir lu et renonçant à sa lecture,, d'adopter le règlement numéro 577E-2011 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.

PÉRIODE DE QUESTION :

La période de questions a débuté à 19 h 57 et s'est terminée à 20 h 35.

2010-12-383

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, de lever la séance extraordinaire du 15 décembre 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE